

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

JANVIER 2020

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

CABINET DU PREFET	3
Arrêté n° 19-588 du 20 décembre 2019 portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 01 janvier 2020	3
Arrêté n° 20-001 du 6 janvier 2020 modifiant l'arrêté préfectoral accordant la médaille d'honneur Agricole, promotion du 1er janvier 2020.....	14
Arrêté n° 20-002 du 6 janvier 2020 modifiant l'arrêté préfectoral portant attribution de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, promotion du 1er janvier 2020	14
SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG	14
Arrêté AL / 20-27 du 22 janvier 2020 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL MARBRERIE ANGER CHERBOURG exerçant sous le nom commercial « POMPES FUNÈBRES ANGER », situé 101 rue Gambetta à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50 120).....	14
Arrêté AL / 20-29 du 28 janvier 2020 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARL PICQUENARD Dominique, situé à « Le Bouquet » à SAINT-JEAN-D'ELLE (50 810).....	14
DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	15
Arrêté n° 2020-01 CM du 10 janvier 2020 autorisant la modification des statuts du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de CHERENCE-LE-HERON, SAINTE-CECILE et LA TRINITE	15
Arrêté inter-préfectoral n°20-4-IG du 30 janvier 2020 portant modification des statuts du syndicat départemental de l'eau de la manche (SDeau50) à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.....	15
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	15
Arrêté du 10 janvier 2020 portant classement de l'Office de Tourisme du Cotentin en catégorie II.....	15
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	15
Arrêté du 9 janvier 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 5 août 2010 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale "Sud Manche"	15
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	16
Arrêté Préfectoral N°DDPP/2019-503 du 19 décembre 2019 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Leslie BOTTARI	16
Arrêté Préfectoral DDPP/2020-59 du 28 janvier 2020 organisant la lutte collective contre le frelon asiatique dans le département de la Manche.....	16
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	16
Arrêté préfectoral n° 2019-DDTM-SE-2188 du 20 décembre 2019 au titre de l'article 214-3 du code de l'Environnement concernant le projet de remblaiement en zone humide commune de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	16
Arrêté n° DDTM-SML-GL 2019-2814 du 13 janvier 2020 approuvant la modification de la concession pour la création d'une zone d'entreposage temporaire au niveau de la digue Sud du centre nucléaire de production d'électricité de FLAMANVILLE.....	19
Arrêté Préfectoral n° 2020-DDTM-SE-0002 du 20 janvier 2020 portant mise en demeure de régulariser la situation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement de l'autorisation de prélèvement de la prise d'eau superficielle de la Lande à Milly au bénéfice du SDEAU50.....	20
Arrêté modificatif n° SHCV-2020-001 du 17 janvier 2020 portant autorisation de mise à disposition de logements sociaux pour le centre hospitalier public du Cotentin et dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux.....	20
Arrêté n° CM-S-2020-003 du 17 janvier 2020 abrogeant l'arrêté n° CM-S-2020-001 du 08 janvier 2020 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production : n° 50-14-02 Blainville et prescrivant des mesures complémentaires de gestion liées à une contamination de ces coquillages par des norovirus.....	20
Arrêté n° CM-S-2020-004 du 20 janvier 2020 abrogeant l'arrêté n° CM-S-2020-002 du 08 janvier 2020 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production : N° 50-15-01 Agon nord et prescrivant des mesures complémentaires de gestion liées à une contamination de ces coquillages par des norovirus.....	20
Arrêté préfectoral n°2020-DDTM-SE-0005 du 20 janvier 2020 portant agrément N° 50-2020-001 de la société SARL LEHOUX pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif.....	21
DIVERS	23
DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	23
Arrêté du 13 janvier 2020 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Manche.....	23
DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE	23
Récépissé de déclaration du 9 janvier 2020 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP477492540 – M. BINDEL	23
Récépissé de déclaration du 9 janvier 2020 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP499602266 – Mme LAGAND	23
Récépissé de déclaration du 16 janvier 2020 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP794418624 – M. AIMABLE.....	23
Récépissé de déclaration du 27 janvier 2020 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP880600291 – Mme SANTIN.....	24
DSDEN - DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA MANCHE	24
Arrêté du 8 janvier 2020 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale.....	24
SGAMI OUEST - PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST	25
Arrêté N° 20-01 du 17 janvier 2020 de dérogation exceptionnelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC affectés au transport de gaz naturel liquéfié (au titre de l'article 5-I de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015).....	25
Arrêté de dérogation exceptionnelle à titre temporaire n° 20-02 du 24 janvier 2020 à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC affectés au transport de gaz naturel liquéfié (au titre de l'article 5-I de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015).....	25

CABINET DU PREFET

Arrêté n° 19-588 du 20 décembre 2019 portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 01 janvier 2020

Art. 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- Monsieur ALLIX Patrice, Responsable atelier calorifugeage, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES, demeurant à SAINTE PIENCE
- Monsieur ALMY Jérôme, Cariste, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX, demeurant à AGNEAUX
- Madame ALTHAUS Patricia, Secrétaire comptable, MONTERY GAILLARDET, VIRE NORMANDIE, demeurant à SOURDEVAL
- Monsieur AMIOT Christophe, Ouvrier en métallurgie, ACOME, MORTAIN, demeurant à PARIGNY
- Monsieur ANDRIETZ Nicolas, Tourneur, ORANO TEMIS, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, demeurant à LES PERQUES
- Monsieur ANQUETIL Flavien, Extrudeur, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Madame AUBERT Fabienne, Aide médico psychologique, Foyer le Val de Sée, AVRANCHES, demeurant à AVRANCHES
- Madame AUDOUARD Ludivine, Psychologue de travail, POLE EMPLOI NORMANDIE, CAEN, demeurant à LIEUSAIN
- Madame AVOINE Corinne, secrétaire, DYNABIO UNILABS, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur BAILLEUL Didier, Electromécanicien, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, CHARTRES-DE-BRETAGNE, demeurant à MONTANEL
- Monsieur BALLOIS Mikaël, Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à BRECEY
- Monsieur BAUDRON Steve, Pilote d'installation de Production, ACOME, MORTAIN, demeurant à SOURDEVAL
- Monsieur BEAUFILS Patrick, Travailleur en ESAT, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES, demeurant à SAINT-JAMES
- Madame BELLARD Magali, Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD, demeurant à ROMAGNY
- Madame BEN ALI HADDED Karine, Adjoint administratif territorial, COMMUNE DE DOMJEAN, DOMJEAN, demeurant à TESSY-BOCAGE
- Monsieur BEROT Cédric, Responsable préparation, POMONA TerreAzur, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BIDAULT Sylvie, Employée pressing, PRESSING DU CENTRE, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BOITTIN Jessica, Câbleuse, APPLICATIONS ELECTRONIQUES NORMANDES, SOURDEVAL, demeurant à SOURDEVAL
- Monsieur BOUCAUD Didier, Responsable de chaîne, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à AVRANCHES
- Monsieur BOUCHARD Claude, Cuisinier, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE, demeurant à LES PIEUX
- Monsieur BOULANGER Roland, Délégué médical, ROCHE SAS, BOULOGNE BILLANCOURT, demeurant à QUIBOU
- Monsieur BOULLE Didier, Pilote de ligne de fabrication, ACOME, MORTAIN, demeurant à SAINTE-CECILE
- Monsieur BOUTTIER Philippe, Projeteur, ORANO TEMIS, LA HAGUE, demeurant à LES PIEUX
- Madame BRANGER Sara, Conseiller assurance maladie, SERVICE MEDICAL REGION NORMANDIE, ROUEN, demeurant à DANGY
- Monsieur BRIFFAUT Grégory, Responsable ressources humaines, EDF SA, NANTERRE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur BRISSET Jean Marc, Pontier Elingueur, SARENS FRANCE, LA HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BUQUET Marie, Directrice de magasin, LA HALLE, PARIS, demeurant à COLOMBY
- Monsieur CAHU Régis, Responsable de chaîne, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
- Monsieur CAHU Xavier, Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à LES LOGES-MARCHIS
- Madame CAILLOT Corinne, Secrétaire comptable, ROBATEL INDUSTRIE, LA HAGUE, demeurant à LE THEIL
- Madame CALVEZ Valérie, Assistante formation, TRESICAL SA, RUNGIS Cédex, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur CARNET André, Agent d'entretien qualifié, ARGEDIS, SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE, demeurant à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
- Monsieur CARUEL Ludovic, Chaudronnier, INDUST OUEST PRODUITS ISOLANTS, ISIGNY-SUR-MER, demeurant à CARENTAN LES MARAIS
- Monsieur CATHERINE Ludovic, Monteur Electricien, INEO NORMANDIE, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD
- Madame CAUBRIERE Bénédicte, Fraiseur, ORANO TEMIS, VALOGNES, demeurant à COLOMBY
- Monsieur CENIER Cédric, Responsable de chaîne, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Monsieur CERISEL Elie, Opérateur polyvalent pousseur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA, CHARTRES-DE-BRETAGNE, demeurant à SACEY
- Madame CHARLES Véronique, Approvisionneur, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à VAUVILLE
- Madame CHARLOTTE Marie-Thérèse, Assistante Projets, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame CHARNEAU Nadège, Responsable de service, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame CHOISNET Corinne, Conseillère commerciale, AGRILEADER, SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO
- Madame CLEMEE Christelle, Déléguée Médicale, NOVARTIS PHARMA SAS, RUEIL MALMAISON, demeurant à CHANTELOUP
- Monsieur CLERAULT Franck, Technicien de maintenance, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, MOLAY LITTRY (LE), demeurant à SAINT-AMAND-VILLAGES
- Monsieur COELHO GOMEZ Manuel, Coffreur Bancheur, BOUYGUES TP Régions France, BALMA, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur COLAS Francis, Responsable attaché service clients, TOUPARGEL, CIVRIEUX-D'AZERGUES, demeurant à GOUVILLE-SUR-MER
- Madame CONFLANT Sandrine, Secrétaire comptable, ESO IDF NORMANDIE, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à SAINTE-MÈRE-ÉGLISE
- Monsieur COQUELIN Samuel, Responsable conditionnement expédition, ARMOR PROTEINES, MAEN ROCH, demeurant à POILLEY
- Monsieur CORNIERE Christophe, Cariste, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à SAINTE-MÈRE-ÉGLISE
- Monsieur COSTEY Michaël, Employé d'usine extrudeur, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Madame COULON Marie, Manager de groupe, MARKET PERIERS, PERIERS, demeurant à CREANCES
- Monsieur COURTOIS Philippe, Mécanicien, SA MONTCHOIX, SAINT-LO, demeurant à HEBECRENVON
- Monsieur DAMOUR Christian, Responsable marketing, FIME, ANTONY, demeurant à GAVRAY
- Monsieur DAMOUILLE Dany, Chef d'Agence, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, MAGNY LES HAMEAUX, demeurant à BRICQUEBOSQ
- Monsieur DARTHENAY Sébastien, Cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON, demeurant à LE MESNIL-ROUXELIN
- Monsieur DEBOURDON DE GRAMONT Damien, Electromécanicien, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-BOHON
- Madame DE CASTRO Françoise, Employée commerciale, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX, demeurant à PONT-HEBERT
- Monsieur DECOURCELLE Bernard, Avitailleur aéronaves, SOCIETE D'AVITAILLEMENT ET DE STOCKAGE DE CARBURANTS AVIATION, RUNGIS, demeurant à BEAUCHAMPS
- Monsieur DELALANDE Thierry, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES, demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER
- Monsieur DELAUNEY Samuel, Opérateur cariste magasinier, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, MOLAY LITTRY (LE), demeurant à LA MEAUFFE
- Madame DELCOURT Lorenza, Employée Leader, CASINO RESTAURATION, SAINT-ÉTIENNE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame DELEDICQ Patricia, Responsable gérance location, Cabinet Folliot, SAINT-LO, demeurant à SAINT-ANDRE-DE-BOHON

- Monsieur DELESTRE Lionel, Chaudronnier monteur, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur DENNEBOUY Laurent, Technicien courant faible, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, RUEIL-MALMAISON, demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
- Madame DEPERIERS Nadia, Vendeuse, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX, demeurant à SAINT-GILLES
- Monsieur DEROUET Florian, Adjoint filière lait, ARMOR PROTEINES, MAEN ROCH, demeurant à SAINT-JAMES
- Madame DESMUELLES Mélanie, Chargée des ressources humaines, PORT DE CHERBOURG SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à TOLLEVAST
- Madame DESSOUDE Florence, HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame DREOSSI Nadia, Merchandiseur, LA HALLE, YQUELON, demeurant à SAINT-PLANCHERS
- Monsieur DUBOIS Jean-Charles, Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Monsieur DUBOIS Serge, Employé d'usine, ACOME, MORTAIN, demeurant à PERRIERS-EN-BEAUFICEL
- Madame DUBOST Stéphanie, Secrétaire, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à SOTTEVAST
- Madame DUCHESNE Sylvie, Aide cuisine, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame EUDES Pascaline, Aide -soignante, POLYCLINIQUE DE LA MANCHE, SAINT-LO, demeurant à PERCY EN NORMANDIE
- Madame FAUTRE Martine, AMP, Foyer le Val de Sée, AVRANCHES, demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
- Madame FAVRE Soline, Promoteur, SOLINEST, BRUNSTATT-DIDENHEIM, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame FLAMBARD Bénédicte, Conseiller en évolution professionnelle, POLE EMPLOI NORMANDIE, ROUEN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame FLAMBART Stéphanie, Responsable administrative et financière, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD
- Madame FLAUST Isabelle, Aide comptable, THIBAUT, VIRE NORMANDIE, demeurant à DOMJEAN
- Madame FOUCHARD Valérie, Aide soignante, EHPAD LA CLAIRIERE DES BERNARDINS, TORIGNY-LES-VILLES, demeurant à SAINT-AMAND
- Monsieur FOUQUET Sylvain, Technicien systèmes hydrauliques, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES, demeurant à BRÉHAL
- Monsieur FRANCOIS Sylvain, Fraiseur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO, demeurant à BAUDRE
- Monsieur FRIGOUT Jérôme, Laveur de vitres, ONET SERVICES CHERBOURG, CHERBOURG, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur GARCIA Guillaume, Salarié en ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE, demeurant à SAINT-AUBIN-DES-PREAUX
- Monsieur GAZENGEL Pascal, Technicien méthodes, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Monsieur GEMZA Marc, Ingénieur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur GILARD Jean-Philippe, Charpentier Fer, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG, demeurant à BRICQUEBOSQ
- Monsieur GILBERT Nicolas, Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE
- Madame GISLARD Brigitte, Responsable comptable, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO, demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
- Madame GODARD Carmen, Responsable comptable, SARL A.M.INVESTISSEMENT, SAINT-LÔ, demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur GOUSSE Jean-Louis, Travailleur en ESAT, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES, demeurant à SAINT-JAMES
- Monsieur GRAND GUILLOTTE Gaël, Docker, PORT DE CHERBOURG SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à SAUSSEMESNIL
- Monsieur GRIMAUX Marc, Technicien avion, AIR FRANCE, ROISSY, demeurant à SAINTE-CECILE
- Madame GUERET Rosine, Agent de crèche, Crèche les Coccinelles, AGON-COUTAINVILLE, demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER
- Madame GUERIN Viviane, Attaché administratif, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES, demeurant à GRATOT
- Monsieur GUILBERT Sébastien, Extrudeur, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Monsieur GUILLOU Jacki, Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, BAYEUX, demeurant à MARIIGNY LE LOZON
- Monsieur GUINARD Sébastien, Opérateur industriel, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à NOUAINVILLE
- Monsieur HAMEL Raynald, Désamianteur, OTND, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à VALOGNES
- Madame HARACHE Sandrine, Membre du Comité de Direction, SA CASINO DE COUTAINVILLE, AGON-COUTAINVILLE, demeurant à ORVAL
- Monsieur HARIVEL Loic, Technicien de maintenance, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, MOLAY LITTRY (LE), demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Monsieur HENRY Laurent, Responsable logistique site, GROUPE SEB MOULINEX, MAYENNE, demeurant à AGNEAUX
- Monsieur HERVIEU Michael, Administrateur technique, SB ALLIANCE INFORMATIQUE, SAINT-LÔ, demeurant à PONT-HÉBERT
- Madame HOCHET Virginie, Assistante médicale, SISTM SAINT LO, SAINT-LO, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame HOGGUE Sylvie, Responsable Service Social, CARSAT NORMANDIE, ROUEN, demeurant à SAINT-LO
- Madame HOPQUIN Christelle, Employée de libre service, SA MONTCHOIX, SAINT-LO, demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE
- Monsieur HOUCARD Frédéric, chauffeur livreur, France-Boissons, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur HUET Stéphane, AMP, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE, demeurant à CARENTAN
- Monsieur IZABELLE Sébastien, Programmeur productique, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO, demeurant à LA MANCELLIERE-SUR-VIRE
- Madame JACQUES Valérie, Psychologue du travail, POLE EMPLOI COUTANCES, COUTANCES, demeurant à GRATOT
- Monsieur JACQUET Guy, Informaticien, SOTECH SERVICES, ISSY-LES-MOULINEAUX, demeurant à SOURDEVAL-LES-BOIS
- Monsieur JANSSENS Olivier, Inspecteur qualifié, ORANO TEMIS, LA HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame JOUVET-LEROUX Murielle, Infirmière, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur JULIEN Jacky, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES, demeurant à CÉRENCES
- Monsieur JULLIOT Daniel, Responsable de coordination de travaux, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame KERMORGANT Paola, Conseillère de mode, KIABI EUROPE, TOLLEVAST, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur KOSKAS Jean-François, Standardiste, ACTP Entreprise Adaptée, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à ETIENVILLE
- Madame LAFOUX Audrey, Agent de recouvrement/Conseillère offre de services, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO, demeurant à SAINT-LO
- Monsieur LAGREVE Jean-Claude, Conducteur Ligne Fabrication, ACOME, MORTAIN, demeurant à ROMAGNY
- Monsieur LAINE Régis, Chef de chantier, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à ANNEVILLE-EN-SAIRE
- Madame LAMACHE Magalie, Conseiller patrimonial, BANQUE CIC NORD OUEST, LILLE, demeurant à BRIX
- Monsieur LANDART Jacques, Responsable de chaîne, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à AVRANCHES
- Monsieur LANGLET Daniel, Ingénieur, VEOLIA EAU, SAINT-LO, demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
- Madame LAPÔTRE Alicia, Assistante Ressources Humaines, GROUPE SEB MOULINEX, SAINT LO, demeurant à LE HOMMET-D'ARTHENAY
- Monsieur LEBARBIER Christian, Menuisier, LAUDESCHER SAS, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-BOHON
- Madame LEBARBIER Stéphanie, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES, demeurant à MONTAIGU-LES-BOIS
- Monsieur LEBARON Pascal, Employé commercial, CSF, BLAINVILLE-SUR-MER, demeurant à SAINT-LO

- Monsieur LEBASTARD Fabrice, Employé de banque, BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, SAINT-GRÉGOIRE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LE BELLEC Cédric, Chef d'équipe, BONNA SABLA SNC, PORTBAIL, demeurant à BRICQUEBEC
- Monsieur LE BIGOT Michel, Responsable travaux neufs, FROMAGERIES LESCURE, POITIERS, demeurant à SAINT-LOUP
- Monsieur LEBRESNE Olivier, Cuisinier, Restaurant de la Presqu'île, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à HARDINVEST
- Madame LEBRETON Nathalie, Ouvrière d'emballage, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE, demeurant à TESSY-SUR-VIRE
- Madame LEBRETON Sandrine, Comptable, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS, demeurant à CREANCES
- Madame LEBRETON Stéphanie, Contrôleur de gestion, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à NOUAINVILLE
- Monsieur LEBRETON Sylvain, Chargé de sécurité, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES, demeurant à GOUVILLE-SUR-MER
- Monsieur LEBRUN Jean Lionel, Chargé de clientèle particuliers, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, LAVAL, demeurant à SAINT-PIERRE-LANGERS
- Monsieur LE CACHEUR Franck, Chargé d'essais mise en service, FRAMATOME, COURBEVOIE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LE CALVEZ Alain, Electricien, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LECANU Nicole, Adjoint technique territorial, COMMUNE DE DOMJEAN, DOMJEAN, demeurant à DOMJEAN
- Monsieur LECERF Eric, Ingénieur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LECHEVALLIER Florence, Employée commerciale, CSF, BLAINVILLE-SUR-MER, demeurant à AGON-COUTAINVILLE
- Monsieur LECLEER Olivier, Adjoint responsable maintenance, BISCUITERIE LA MERE POULARD, MAEN ROCH, demeurant à POILLEY
- Madame LECOCCQ Sandrine, Responsable Qualité Sécurité Environnement, BONNA SABLA SNC, PORTBAIL, demeurant à BARNEVILLE-CARTERET
- Monsieur LECOEUR Emmanuel, Magasinier vendeur, SOC DISTRIB INDUST AUTO MANCHE, AGNEAUX, demeurant à GOURFALEUR
- Madame LECORNU Bernadette, Travailleur ESAT, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES, demeurant à SAINT-JAMES
- Madame LECOUVREUR Dominique, Animatrice arts plastiques et techniques théâtrales, APAEIA - FAM ST OVIN, ST OVIN, demeurant à LE VAL-SAINT-PERE
- Madame LEDOYER Anaïse, Aide -soignante, EHPAD LA CLAIRIERE DES BERNARDINS, TORIGNY-LES-VILLES, demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
- Madame LEFEBVRE Annie, Conseiller de mode, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE, demeurant à LE MESNIL-AU-VAL
- Monsieur LEFEBVRE David, Directeur d'agence Pôle Emploi, POLE EMPLOI NORMANDIE, ROUEN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LEFORESTIER Karine, Employée commerciale, MARKET, SAINT-AMAND, demeurant à LE PERRON
- Madame LEFRANCOISE Stéphanie, Hôtesse de vente, ARGEDIS, SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE, demeurant à SAINT-SENIER-DE-BEUVRON
- Madame LEGRUEL Valérie, Employée commerciale, CSF, BLAINVILLE-SUR-MER, demeurant à CREANCES
- Monsieur LEHERICEY Christophe, Conducteur ligne fabrication, ACOME, MORTAIN, demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Monsieur LEHOT David, Conducteur de collecte, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, MOLAY LITTRY (LE), demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Monsieur LELANDAIS Yann, gardien surveillant, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à BEAUMONT-HAGUE
- Madame LELERRE Martine, Aide au service restauration, COMMUNE DE YVETOT BOCAGE, YVETOT-BOCAGE, demeurant à YVETOT-BOCAGE
- Madame LE LEZEC Magali, Assistante de direction, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE, demeurant à DIGOSVILLE
- Madame LE LONG Danielle, Facturière, GROUPE CHATEL, VIRE NORMANDIE, demeurant à VAUDREVILLE
- Madame LE LONG Isabelle, Facturière, GROUPE CHATEL, VIRE NORMANDIE, demeurant à VAUDREVILLE
- Monsieur LEMEE Yannick, Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à AVRANCHES
- Monsieur LEMOINE Roger, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES, demeurant à CERENCES
- Monsieur LEPARQUIER Stéphanie, Ingénieur, NAVAL GROUP, OLLIOULES, demeurant à FERMANVILLE
- Monsieur LEPESANT Laurent, Gestionnaire applications senior, SB ALLIANCE INFORMATIQUE, SAINT-LÔ, demeurant à BRÉHAL
- Monsieur LEPLATOIS Philippe, Responsable HSE, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO
- Madame LEPRESLE Nadège, Secrétaire, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LEPROVOST Valérie, Travailleur ESAT, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES, demeurant à AVRANCHES
- Monsieur LEROSIER Patrick, Chef de chantier, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LESAGE Thierry, Responsable environnement sécurité, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Madame LESAULNIER Isabelle, Agent de service, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES, demeurant à COUTANCES
- Monsieur LESEIGNEUR Daniel, Agent d'intervention, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à DOVILLE
- Monsieur LESENECHAL Stéphane, Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
- Monsieur LESOUF Laurent, Ingénieur, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE, demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur LESOUF Olivier, Cadre études, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS, demeurant à VINDEFONTAINE
- Monsieur LETELIER Stéphane, Acheteur vendeur, POMONA TerreAzur, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LETRIBOT Sophie, Coordinatrice distribution, SAS BODEMER, SAINT-BRIEUC, demeurant à AGNEAUX
- Monsieur LEVIONNOIS Mickaël, Magasinier cariste, CREALINE, LESSAY, demeurant à CERISY-LA-SALLE
- Monsieur LHUISSIER Dominique, Opérateur Superviseur, ACOME, MORTAIN, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
- Madame LIARD Vanina, Référent technique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES, demeurant à SAINT-AMAND
- Monsieur LORENT Ludovic, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES, demeurant à GAVRAY-SUR-SIENNE
- Monsieur LOUISE David, Préparateur de commande, STEF LOGISTIQUE CAEN, Verson, demeurant à SAINT-LO
- Madame LUCAS Stéphanie, Employée Administrative, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE - BROSETTE, COUTANCES, demeurant à LA VENDELEE
- Monsieur MACE Christophe, Agent de Flux, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à SAINT-OVIN
- Madame MAGAIN Isabelle, Animatrice Documentaire, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur MAHIEU Jean-Luc, Dessinateur, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à LE ROZEL
- Monsieur MAJORCZYK Stéphane, V.R.P., LABORATOIRE PROTECTION HABITAT, VERGT, demeurant à VALOGNES
- Madame MANGON Béatrice, Employée commercial, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX, demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY
- Madame MARCHAND Clarisse, Assistante qualite gpao methode, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à SAINTE-MÈRE-ÉGLISE
- Madame MARGUERIE Valérie, Agent entretien, NEXITY LAMY, PARIS, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame MARIE Laetitia, Ergothérapeute, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE, demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
- Monsieur MARIE Régis, Responsable achats, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES, demeurant à GRATOT

- Madame MARTEL Catherine, Salariée, ACOME, MORTAIN, demeurant à NOTRE-DAME-DU-TOUCHET
 - Monsieur MATHIEU Anthony, Electromécanicien, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à GRAIGNES-MESNIL-ANGOT
 - Monsieur MAUGER Daniel, Cariste, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à PICAUVILLE
 - Monsieur MOISSERON Sylvain, Pilote installation de production, ACOME, MORTAIN, demeurant à BARENTON
 - Monsieur MOITIE Thierry, Chef de secteur, GROUPE SEB FRANCE, ÉCULLY, demeurant à MARTINVEST
 - Monsieur MOREL Benoît, Technicien en radioprotection, ORANO CYCLE, LA HAGUE, demeurant à TREAUVILLE
 - Madame MOSQUERON Christine, Agent administratif, ACOME, PARIS, demeurant à LE MESNIL-ADELEE
 - Madame NAIT BRAHIM LILIANE, Couturière, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER, demeurant à AVRANCHES
 - Monsieur NEE Grégoire, Doker, SPEC S.A.S, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à FERMANVILLE
 - Madame NICOLLE Aurore, agent administratif, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES, demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
 - Madame NICOLLE Gwendoline, Responsable Qualité, INEO NUCLEAIRE, VILLEURBANNE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur NOEL Rémy, Agent laboratoire, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES
 - Madame NOURY Blandine, Formatrice en insertion, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à TREAUVILLE
 - Monsieur OMONT Cédric, Chef de chantier, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Madame OSMONT Jocelyne, Conseillère de mode, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE, demeurant à SAUSSEMESNIL
 - Monsieur OUDOUX Jacky, Dessinateur, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Madame PENVEN Valerie, Charge d'affaires professionnels, BANQUE CIC NORD OUEST, LILLE, demeurant à DIGOSVILLE
 - Madame PERRIN Anne, Assistante commerciale, DIANA FOODS, ANTRAIN, demeurant à PONTORSON
 - Monsieur PESNEL Denis, Chef de chantier, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD
 - Monsieur PIERRE Jérôme, Employé commercial, SA MONTCHOIX, SAINT-LO, demeurant à CONDE-SUR-VIRE
 - Monsieur PLANQUE Patrick, Commercial agence, REXEL FRANCE, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à VICQ SUR MER
 - Madame PLEVEN Valérie, Conseillère de clientèle, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, LAVAL, demeurant à LES MOITIERS-D'ALLONNE
 - Monsieur POIRIER Patrick, Chauffeur routier, TRANSPORTS LANDAIS JEAN-LUC ET FILS, MESANGER, demeurant à ACQUEVILLE
 - Madame POLIDOR Nathalie, Agent de restauration, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à NOUAINVILLE
 - Monsieur POSTAIRE Dominique, Infirmière, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE, demeurant à LE LOREUR
 - Monsieur QUERE Mickael, Chef d'équipe, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Madame RABEC Karine, Gestionnaire conseil allocataire, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES, demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
 - Monsieur RABECQ Stéphane, Directeur de caisse, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE, LAVAL, demeurant à SAINT-LO
 - Monsieur RAGUENEL Olivier, Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI NORMANDIE, ROUEN, demeurant à PIROU
 - Monsieur RAPILLY Jean-Pierre, Comptable, SAS BITRAKOU, COUTANCES, demeurant à COUTANCES
 - Monsieur RENARD David, Peintre, PREZIOSO LINJEBYGG, VIENNE, demeurant à BRICQUEBEC
 - Monsieur RIGOULAY Jean-Michel, Chauffeur, SOCIETE DE NEGOCE DE NORMANDIE, LE HAVRE, demeurant à SAINT-LO
 - Monsieur ROGER Didier, Electricien, LESAGE PASCAL, LA HAYE-DU-PUITS, demeurant à LITHAIRE
 - Madame ROUMY Véronique, Employée commerciale, CENTRALE DE SERVICES AUCHAN, VILLENEUVE-D'ASCQ, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur ROUPNEL Alain, Technicien radio, VIRGIN RADIO REGIONS, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT, demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT
 - Monsieur ROUTIER Michel, Contrôleur de Gestion, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE, demeurant à FLAMANVILLE
 - Monsieur RUEL Sylvain, RESP DEPT PGC, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX, demeurant à CONDE-SUR-VIRE
 - Monsieur SAINT-LÔ Daniel, Aide soignant, FONDATION BON SAUVEUR, SAINT-LO, demeurant à AGNEAUX
 - Monsieur SANSON Jacky, Menuisier d'atelier, DISTRI LAP, CHERBOURG EN COTENTIN, demeurant à LE MESNIL-AU-VAL
 - Monsieur SAVARIS Daniel, Mécanicien d'entretien, SAINT LO COUTURE, CONDÉ-SUR-VIRE, demeurant à GRANDPARIGNY
 - Monsieur SCELLES Bruno, Agent de sécurité, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE, demeurant à LA HAYE-DU-PUITS
 - Madame SCELLES Isabelle, AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Madame SCHNEPF Gwendoline, Responsable qualité, INEO NUCLEAIRE, VILLEURBANNE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur SICCARDI Nicolas, Directeur machines à sous, SA CASINO DE COUTAINVILLE, AGON-COUTAINVILLE, demeurant à VESLY
 - Madame SIRRE Magali, Adjoint Filière filtration, ARMOR PROTEINES, MAEN ROCH, demeurant à DUCEY
 - Monsieur SURBLED Denis, Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à SAINT-JEAN-DU-CORAIL
 - Monsieur TEMPORELLI Frederic, Ingénieur, ATOS WORLDGRID, GRENOBLE, demeurant à LA HAGUE
 - Madame THIESEN Isabelle, Serveuse, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE, demeurant à VASTEVILLE
 - Madame THOMAS Sonia, Chef de cabine, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE, demeurant à GRANVILLE
 - Monsieur THURAT Philippe, Directeur stratégie sociale relations écoles et diversité, ORANO SUPPORT, COURBEVOIE, demeurant à VALOGNES
 - Monsieur TOUROU Frédéric, Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
 - Madame TROEL Claire, Ergothérapeute, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE, demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER
 - Monsieur TURBERT Mickaël, Cadre, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE, demeurant à EQUEUREVILLE-HAINNEVILLE
 - Monsieur VARIN Philippe, Technicien de maintenance, DARTY GRAND OUEST, NANTES, demeurant à LE HAM
 - Madame VAUCHEL Nathalie, Intervenante socio-éducative, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à VALOGNES
 - Monsieur VAULTIER Grégory, Gestionnaire de sous-traitance, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur VIEIRA Adao, Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
 - Monsieur VIGNOT Stéphane, Opérateur sur monnaie fiduciaire, BANQUE DE FRANCE, CAEN, demeurant à SAINT-AMAND
 - Madame VILLETTE Isabelle, Technicien qualité produit, ORANO TEMIS, SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
 - Monsieur VILLEY Jean-Philippe, Ouvrier, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
 - Madame VIVIEN Catherine, Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI NORMANDIE, ROUEN, demeurant à BREVILLE-SUR-MER
 - Madame VRAC Elisabeth, Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, SAINT-LÔ, demeurant à SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY
 - Monsieur YAHI Ahmed, Conseiller emploi, POLE EMPLOI, SAINT-LÔ, demeurant à CONDÉ-SUR-VIRE
 - Monsieur YARDIN Pierre, Chargé de maintenance du patrimoine, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à BRIX
- Art. 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :
- Madame ABRICQUET Murielle, Salariée en ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE, demeurant à GRANVILLE
 - Monsieur ALEXANDRE Christophe, Agent d'intervention, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

- Madame AMIOT Martine, Hôtesse de caisse principale, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame ANDRE Marie, Agent administratif, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS, demeurant à LE MESNIL
- Monsieur AUBRY Michael, Chef gérant, COMPASS OBSERVATOIRE DE PARIS, PARIS, demeurant à SAINT-DENIS-LE-GAST
- Monsieur AUMONT Eric, Fraiseur Industriel, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO, demeurant à BELVAL
- Madame AVOINE Corinne, secrétaire, DYNABIO UNILABS, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur BAILLEUL Laurent, Employé de banque, SOCIETE GENERALE, SAINT-LO, demeurant à JULLOUVILLE
- Madame BATAILLE Anne, Documentaliste Technique, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à MARTINVEST
- Monsieur BATAILLE Olivier, Projeteur, ROBATEL INDUSTRIE, LA HAGUE, demeurant à MARTINVEST
- Monsieur BELEY Yannick, Electricien, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Monsieur BELLOIR Gérard, Cariste mélange conditionnement, ARMOR PROTEINES, MAEN ROCH, demeurant à LA CROIX-AVRANCHIN
- Monsieur BERTIN Stéphane, Technicien de maintenance, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BIDAULT Sylvie, Employée pressing, PRESSING DU CENTRE, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur BIRETTE Nicolas, Technicien de santé, INEO NUCLEAIRE, VILLEURBANNE, demeurant à TOLLEVAST
- Madame BISSON Nelly, Ouvrière qualifiée assemblage, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE, demeurant à SAINT ROMPHAIRE
- Madame BLIN Véronique, employée, SISTM, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à GRANVILLE
- Monsieur BODIN Régis, Manager qualité, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BOTREL Nelly, Cuisinière, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BOUDARD Karine, Chargée de relations entreprises, ACTION LOGEMENT SERVICES, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BOUDET Eliane, Couturière Pap Luxe, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY, demeurant à MARCILLY
- Monsieur BOURGET Antoine, Appareilleur, NAVAL GROUP, PARIS, demeurant à TREAUVILLE
- Monsieur BOURRIEU Régis, Controleur Qualité, OTECMI, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS
- Monsieur BOUTTIER Philippe, Projeteur, ORANO TEMIS, LA HAGUE, demeurant à LES PIEUX
- Monsieur BRARD Emmanuel, Responsable production, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE, demeurant à GOUVETS
- Madame BRAZY Fabienne, Chargée d'affaires juridiques, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
- Madame BRIEND Christine, Salariée en ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE, demeurant à SARTILLY
- Monsieur BURGES Mickaël, Animateur peinture, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO, demeurant à SAINT-LO
- Madame CABAL Sylvie, Documentaliste Technique, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à COUVILLE
- Monsieur CALLOUD Catherine, Conseillère en insertion professionnelle, POLE EMPLOI, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CARNEVILLE
- Madame CERVELLE Marie-Josèphe, Educatrice de Jeunes Enfants, C.A.F. de PARIS, PARIS, demeurant à BERIGNY
- Monsieur CHANTELOT David, Ouvrier qualifié, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS, demeurant à FEUGERES
- Monsieur CHARLIER Guy, Préparateur de commandes, ACOME, MORTAIN, demeurant à PARIGNY
- Madame CHARLOTTE Marie-Thérèse, Assistante Projets, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN, demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame CHATEL Agnès, Assistante de service social, CARSAT NORMANDIE, ROUEN demeurant à SOTTEVAST
- Madame CHESVASSUT Martine, Employée de boulangerie, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur CHISTEL Christophe, Chef d'atelier mecanique, COTE DES ISLES PLAISANCE, BARNEVILLE-CARTERET demeurant à BESNEVILLE
- Monsieur CHRETIENNE Lionel, Vendeur, BUT INTERNATIONAL, YQUELON demeurant à BESLON
- Monsieur COEPEL Denis, Technicien, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à FRESVILLE
- Monsieur COLLETTE Richard, Conducteur d'engin, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à PERIERS
- Madame COLLIBEAUX Isabelle, Cuisinière, SN HOTEL RESTAURANT LE FRUITIER, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
- Monsieur CUQUEMELLE Eric, Laborantin, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à PICAUVILLE
- Monsieur DAUPHIN Olivier, Salarié en ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
- Madame DAUVERS Marie-Ange, Ouvrière d'usine, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Madame DEBOUT Valérie, Ingénieur expert corrosion, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame DECHIPRE Valérie, Contrôleuse, HUTCHINSON, SOUGE-LE-GANELON demeurant à GRANVILLE
- Monsieur DELAGARDE Didier, Technicien R&D, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE
- Madame DELESTIC Françoise, Responsable coin chaud, SOCIETE NORMANDE DE DISTRIBUTION, LE GRAND-QUEVILLY demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur DESTOUCHES Gérard, Agent de rééducation, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à ANCTOVILLE-SUR-BOSQ
- Monsieur DOGON Pascal, Employé logistique, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame DONNARD Brigitte, Employée, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, COLOMBELLES demeurant à SAINT-LO
- Madame DOS Dominique, Documentaliste, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur EVRARD Joël, conducteur de ligne, NEXT METAL, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Madame FAUVEL Myriam, Assistante Contrôle, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à LA CHAPELLE-EN-JUGER
- Madame FERRET Isabelle, Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET SAINT LO, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
- Madame FEUJARDENT Sophie, Employée de service, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame FOSSARD Véronique, Responsable gestion finance, SB ALLIANCE INFORMATIQUE, SAINT-LÔ demeurant à SAINT-LÔ
- Monsieur FRANCOIS Sylvain, Fraiseur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à BAUDRE
- Monsieur FROMOND Benoît, mécanicien, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
- Monsieur FROMAGE Rémi, Commercial sédentaire, SONEPAR OUEST, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à LA GLACERIE
- Madame GASLONDE Sylvie, Employée d'usine, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN
- Monsieur GAUTIER Claude, Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Monsieur GAUTIER Jean-Louis, Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
- Monsieur GAUTIER Richard, Responsable de projets, GREEN, BOURGVALLEES demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Madame GEMZA Carole, Directrice d'agence adjointe, CREDIT LYONNAIS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur GERARD Stéphane, Opérateur machine imprimerie, MMP PREMIUM, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à PARIGNY
- Monsieur GERE Cyrille, Cadre, REXEL FRANCE, PARIS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur GILBERT Nicolas, Commercial, TEAM OUEST DISTRALIS, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY demeurant à AVRANCHES

- Madame GIOT Sylvie, Assistante, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE
- Monsieur GIRARD Jean-Marie, Salarié en ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
- Monsieur GIRAULT Alain, Agent de travaux nucléaires, O.T.N.D., MARSEILLE demeurant à BRICQUEBEC
- Madame GISLARD Brigitte, Responsable comptable, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
- Madame GOUAULT Jocelyne, Employée Commerciale, Carrefour Market, MORTAIN demeurant à MORTAIN
- Monsieur GRANGER Philippe, Extrudeur, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à GRAIGNES-MESNIL-ANGOT
- Madame GUILLEMETTE Geordie, Electricien, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à COUVILLE
- Monsieur GUILLOU Jacki, Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, BAYEUX demeurant à MARIGNY LE LOZON
- Madame HAMEL Sophie, Conseillère clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE NORMANDIE, CAEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame HARIVEL Florence, Vendeuse- Caissière, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à LA MANCELLIERE-SUR-VIRE
- Monsieur HARNOIS Denis, Maître Grutier Principal, BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, NANTES demeurant à LES PIEUX
- Madame HEBERT Frédérique, Hôtesse de caisse, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à HARDINVEST
- Madame HENRY Isabelle, Assistante de direction, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE
- Madame HERBERT Laurence, Responsable gpao, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à LENGRONNE
- Madame HERBERT Valérie, Couturière, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à CERENCES
- Madame HERGAULT Patricia, Responsable r&d qualité cheese, ARMOR PROTEINES, MAEN ROCH demeurant à SAINT-LÔ
- Monsieur HERVIEU Christian, Pilote projet, GROUPE SEB MOULINEX, SAINT LO demeurant à SAINT-LO
- Madame HOUYVET Anne-Marie, Ouvrière vendeuse produit frais, AUCHAN RETAIL AGRO, VILLENEUVE-D'ASCQ demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur HULMER Jean-Jacques, Chef de chantier, FREYSSINET FRANCE, BOUGUENAI demeurant à SAINT-AMAND VILLAGES
- Madame JENNET Sylvie, agent administratif, ACTION LOGEMENT SERVICES, PARIS 14E ARRONDISSEMENT demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame JOURDAN Catherine, Documentaliste, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur JUIN Stéphane, Agent logistique N2, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à THEREVAL
- Monsieur JUMELIN Michel, Fraiseur Industriel, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
- Monsieur KEMPERDICK Christophe, Technicien de production, SOGEFI FILTRATION S.A., VIRE NORMANDIE demeurant à ROMAGNY
- Monsieur LAINE Régis, Chef de chantier, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à ANNEVILLE-EN-SAIRE
- Monsieur LALLEMAND Florent, BOULANGER - PATISSIER, CARREFOUR MARKET SAINT LO, SAINT-LO demeurant à SAINT-ROMPHAIRE
- Monsieur LAMARE Olivier, Exploitant transport, STEF TRANSPORT SAINT LO, SAINT-LO demeurant à SAINT-ROMPHAIRE
- Madame LAMBARD Delphine, Employée, CARGILL FRANCE, BAUPTE demeurant à CARENTAN
- Monsieur LANGEVIN Daniel, Chef de file, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à LA MEAUFFE
- Monsieur LANGLET Daniel, Ingénieur, VEOLIA EAU, SAINT-LO demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
- Monsieur LA ROSA Pascal, Commercial, France-Boissons, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINT-PIERRE-EGLISE
- Monsieur LAUNAY Michel, Salarié en ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
- Monsieur LAURENT Stéphane, Maçon, SAS MESLIN, BARNEVILLE-CARTERET demeurant à SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT
- Madame LEBAS Carole, Salarié ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
- Madame LEBAS Maryline, Hôtesse de caisse, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LBOUC Daniel, Salariée en ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
- Madame LBOUC Patricia, Vendeuse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE
- Monsieur LEBRANCHU Jacky, Chef de chantier, SAS MESLIN, BARNEVILLE-CARTERET demeurant à PORTBAIL
- Madame LEBREDONCHEL Véronique, Ouvrier ESAT, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Madame LEBRENE Marie-Laure, Gestionnaire, COGEDIS, SAINT-THONAN demeurant à PARIGNY
- Monsieur LEBRETON Yannick, Soudeur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à LA GLACERIE
- Monsieur LEBRIAND Aimé, Technicien études et développement, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à LES PIEUX
- Monsieur LE CALVEZ Alain, Electricien, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LECANU Nicole, Adjoint technique territorial, COMMUNE DE DOMJEAN, DOMJEAN demeurant à DOMJEAN
- Madame LECANU Sylvie, Manager de rayon, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à LE MESNIL-AMEY
- Monsieur LECESNE Patrick, Chef de Chantier, NUVIA PROCESS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
- Monsieur LECHEVALIER Philippe, Technicien de Maintenance, ENGIE HOME SERVICES, COURBEVOIE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LECLERC Jocelyne, Agent qualifié de service, JBS PROPLETE, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à SAINT-LO
- Madame LECLERC Marie-Claude, Coordinatrice d'équipe libre service, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BRIX
- Monsieur LECOEUR Emmanuel, Magasinier vendeur, SOC DISTRIB INDUST AUTO MANCHE, AGNEAUX demeurant à GOURFALEUR
- Monsieur LECONTE Thierry, Comptable, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à COUDEVILLE-SUR-MER
- Monsieur LEDANOIS Christophe, Routier, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à PERIERS
- Monsieur LEFEVRE Jean-Marie, Chargé d'études emménagement, NAVAL GROUP, PARIS demeurant à DIGOSVILLE
- Madame LEFEVRE Odile, Conducteur receveur, KEOLIS MANCHE, BEAUMONT-HAGUE demeurant à DIGOSVILLE
- Monsieur LEFRANC Hervé, Monteur Electricien, GREEN, BOURGVALLEES demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE
- Monsieur LEGAIGNEUR Patrick, Chef d'Equipe, BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, ROUEN demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD
- Monsieur LEGENDRE Dominique, Dessinateur industriel, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à MONTEBOURG
- Monsieur LE GOFF Marc, Cadre, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Monsieur LEGOUBIN Thierry, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE
- Madame LEGRAVEREND Catherine, Vendeuse interne, LARIVIERE, ANGERS demeurant à SAVIGNY
- Madame LEHAGUEZ Monique, Employée de service, JULAUR, LES PIEUX demeurant à LES PIEUX
- Monsieur LELANDAIS Pierrick, Monteur Electricien, GREEN, BOURGVALLEES demeurant à HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE
- Madame LELERRE Martine, Aide au service restauration, COMMUNE DE YVETOT BOCAGE, YVETOT-BOCAGE demeurant à YVETOT-BOCAGE
- Monsieur LELONG Jean-Pierre, Adjoint technique territorial, COMMUNE DE DOMJEAN, DOMJEAN demeurant à DOMJEAN
- Monsieur LEMENUET Francis, Conducteur de Pelle, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur LEMMONNIER Marc, Electricien, INEO NUCLEAIRE, LA HAGUE demeurant à GONNEVILLE LE THEIL
- Monsieur LENOIR Philippe, Tôlier soudeur, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à SAINT-LO
- Monsieur LEPARQUIER Stéphane, Ingénieur, NAVAL GROUP, OLLIOULES demeurant à FERMANVILLE
- Madame LEPAS Isabelle, Assistante de direction, SB ALLIANCE INFORMATIQUE, SAINT-LÔ demeurant à SAINT-AMAND-VILLAGES
- Monsieur LEPelletier Eric, Inspecteur qualité, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

- Madame LEPELLETIER Nathalie, Employée d'usine, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN
- Monsieur LEPETIT Pascal, Responsable du domaine de communication, CNP ASSURANCES, PARIS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LEPLATOIS Philippe, Responsable HSE, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
- Monsieur LEREBOURS Pascal, Cache technique, INEO NUCLEAIRE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LERICHE Karine, Responsable d'études, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LEROSIER Patrick, Chef de chantier, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LEROUX Régine, Couturière Pap Luxe, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à SARTILLY
- Madame LEROY Pierrette, Salarié ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
- Madame LE TACON Brigitte, Cadre bancaire, BPCE, PARIS demeurant à AGNEAUX
- Madame LEVEQUE Mireille, Ouvrière sur presse, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Madame LEVILLY Laurence, Employée libre service, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à AGNEAUX
- Monsieur LEVIONNOIS Mickaël, Magasinier cariste, CREALINE, LESSAY demeurant à CERISY-LA-SALLE
- Monsieur LHERAUX Dany, Employée commerciale, CSF, BLAINVILLE-SUR-MER demeurant à GOUVILLE-SUR-MER
- Monsieur LOIT Guy, Travailleur ESAT, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
- Madame LOIT Patricia, Secrétaire, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à YVETOT-BOCAGE
- Madame MALO Edith, Cadre administratif, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à BRETTEVILLE
- Monsieur MANCEL Philippe, Technicien études et développement confirmé, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à La Hague
- Monsieur MARIE Philippe, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à CÉRENCES
- Monsieur MARTIN Laurent, Préchauffeur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à QUERQUEVILLE
- Madame MAUGER Béatrice, Agent soins, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à PICAUVILLE
- Monsieur MAUGER Pascal, Toller, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à LA HAYE-PESNEL
- Madame MAUGER Sylvie, Employée libre service, JULAUR, LES PIEUX demeurant à LES PIEUX
- Monsieur MENANT Philippe, Technicien, SCA GPLM, ANNEVILLE-EN-SAIRE demeurant à SAINT-FLOXEL
- Monsieur MOITIE Thierry, Chef de secteur, GROUPE SEB FRANCE, ÉCULLY demeurant à MARTINVEST
- Madame MONTCLAIR Sylvie, Technicien, COLAS IDF NORMANDIE, GIBERVILLE demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY
- Monsieur MORAN Antonio, Commercial, FUJIFILM FRANCE S.A.S, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX demeurant à SAINT-VIGOR-DES-MONTS
- Madame MORIN Karine, Assistante audioprothésiste, SURDITE SARL TOULORGE JUTEAU, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame NAVET Nadine, Comptable, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à HEBECREVON
- Monsieur OLCINA Manuel, Salarié ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
- Madame OSMONT Jocelyne, Conseillère de mode, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE demeurant à SAUSSEMESNIL
- Monsieur OUDOUX Jacky, Dessinateur, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur PAILLETTE Bruno, Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Madame PAIRE Dominique, Conseillère de vente, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TOLLEVAULT
- Monsieur PAPIILLON Thierry, Agent de stabulation, SOCOPA VIANDES, COUTANCES demeurant à PERCY EN NORMANDIE
- Monsieur PARCHEMAL Christophe, Chef de chantier, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à LE VAL-SAINT-PERE
- Monsieur PEDRONO Jacques, Chargé d'affaires, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD
- Monsieur PESNEL Denis, Chef de chantier, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SAINT-MARTIN-LE-GREARD
- Madame PEZET Corinne, Hôtesse de caisse, AUCHAN, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à VALOGNES
- Monsieur PICHARD Philippe, Masseur kinésithérapeute, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à YQUELON
- Monsieur PIERRE DIT LEMARQUAND Philippe, Employé en ESAT, CPFA - Centre Promotionnel de Formation à l'Autonomie, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE
- Monsieur PINEL Jean-Marie, Ingénieur planification et approvisionnement, ARMOR PROTEINES, MAEN ROCH demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
- Monsieur POIGNANT Bruno, Technicien de maintenance, ENGIE HOME SERVICES, COURBEVOIE demeurant à NEHOU
- Monsieur POIRRIER Bruno, Technicien, MASSELIN CHERBOURG, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame POPINEAU Michelle, Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI COUTANCES, COUTANCES demeurant à GOUVILLE-SUR-MER
- Madame POTIQUET Sylvie, Secrétaire, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à LA HAGUE
- Monsieur QUERE Mickaël, Chef d'équipe, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur QUIEDEVILLE Jérôme, Responsable transports, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à BREVANDS
- Monsieur RABASSE Samuel, Chargé d'affaires, COFELY ENDEL, COLOMBES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur RAPILLY Gaëtan, Extrudeur, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Monsieur RENE Jean-Claude, Tourneur, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à SAINT-ROMPHAIRE
- Monsieur RICHARD David, Référent métiers, POLE EMPLOI NORMANDIE, ROUEN demeurant à BACILLY
- Monsieur ROBELET Didier, Ingénieur, ORANO TEMIS, LA HAGUE demeurant à TOLLEVAULT
- Monsieur RODRIGUES Carlos, Chef atelier spécialité et beurre, DELICELAIT, MOYON VILLAGES demeurant à MOYON
- Madame SADOT Olivier, Directeur, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
- Monsieur SAINT-LÔ Daniel, Aide soignant, FONDATION BON SAUVEUR, SAINT-LO demeurant à AGNEAUX
- Madame SALDANT Catherine, Ouvrière industrie, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN
- Madame SENEPART Fabienne, Assistante, SISTM SAINT LO, SAINT-LO demeurant à VALOGNES
- Madame SERVAIN Sandrine, Hôtesse de caisse, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à AUVERS
- Monsieur SIMON Olivier, Chargé de production, SAUR, COUTANCES demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Madame SUZANNE Florence, Conseillère énergie, DMS, LOOS demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Madame SZAFRANSKI Chantal, Employée des services comptables, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
- Monsieur TEKKOUK Didier, Opérateur commande numérique, SEPFA, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame THOMPSON Floriane, Chargée d'essais, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à BEAUMONT-HAGUE
- Monsieur THURAT Philippe, Directeur stratégie sociale relations écoles et diversité, ORANO SUPPORT, COURBEVOIE demeurant à VALOGNES
- Monsieur TYSON Franck, Ouvrier, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur VAUTIER Bertrand, conducteur de ligne, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à MEAUTIS
- Madame VAUTIER Martine, Secrétaire maintenance, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Monsieur VIOLETTE Jean-Pierre, travailleur ESAT, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
- Madame YON Nadia, Ouvrier Esat, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE
- Madame YVON Nadia, AMP, PHARDEX, GENTILLY demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER

Art. 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- Madame AFFICHARD Dominique, Mécanicienne A, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à ANGEY
- Monsieur ASSELOT Sylvain, Ouvrier tolier, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à TESSY-SUR-VIRE
- Monsieur AUMONT Eric, Fraiseur Industriel, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à BELVAL
- Monsieur BALLOT Jean-Marc, Technicien, ASSYSTEM FRANCE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BATTISTON Annick, Responsable metrologie/Maintenance RI Service Protection Radiologique, NAVAL GROUP, OLLIOULES demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE
- Madame BAUJARD Agnès, Assistante de Gestion RH, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE
- Monsieur BAZILE Jacky, Coffreur maçon, DODIN CAMPENON BERNARD, TOULOUSE demeurant à TOURLAVILLE
- Madame BELHOMME Evelyne, Approvisionneur, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BELLARD Valérie, Ouvrière, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN
- Madame BIDAULT Sylvie, Employée pressing, PRESSING DU CENTRE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur BIENFAIT Ghislaine, Couturière, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à GRANVILLE
- Monsieur BINIGUER Christian, Chaudronnier, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ
- Monsieur BISSON Dominique, Responsable des achats, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à SAINT ROMPHAIRE
- Monsieur BODIN Lucienne, Employé ESAT, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
- Madame BREUJILLY Nathalie, Employée d'usine, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-ANDRÉ-DE-BOHON
- Madame BRUNEAUX Isabelle, Responsable magasin, CASINO SERVICES, SAINT-ÉTIENNE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame BURIN Sylvie, Référente qualité, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES demeurant à BRETTEVILLE EN SAIRE
- Monsieur CAPELLE Maryline, Responsable service comptabilité, CEME GUERIN, SAINT-LO demeurant à AGNEAUX
- Monsieur CAPELLE Patrick, Ouvrier tôlier, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à ROUXEVILLE
- Monsieur CARDIN Thierry, Cariste, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE
- Madame CHAIGNON Françoise, comptable, COGEP, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à LE GRAND-CELLAND
- Madame CHARLOTTE Marie-Thérèse, Assistante Projets, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur CHRETIEN Franck, Chef d'équipe, GEL MANCHE, CARENTAN demeurant à FOUCARVILLE
- Monsieur CLECH Alain, Yves, Robert, BOULANGER - PATISSIER, CARREFOUR MARKET SAINT LO, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT
- Monsieur COEPEL Denis, Technicien, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à FRESVILLE
- Monsieur COGNARD Jean-Luc, Conducteur chargeuse, COLAS Ile-de-France Normandie Agence Cherbourg, BRIX demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame COLLIBEAUX Isabelle, Cuisinière, SN HOTEL RESTAURANT LE FRUITIER, VILLEDIEU-LES-POÊLES-ROUFFIGNY demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
- Monsieur COSNEFROY Alain, Chauffeur livreur, BOLLORE ENERGY, PUTEAUX demeurant à BENOITVILLE
- Monsieur COUILLARD Eric, Cariste, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à CARENTAN
- Monsieur CULERON Antoine, Electricien, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à MOYON
- Monsieur DELAVALLEE Christian, Ouvrier d'assemblage, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur DESDOITS Loic, BOLLORE ENERGY, PUTEAUX demeurant à CHAULIEU
- Madame DOGONT Brigitte, Conseillère Emploi, POLE EMPLOI NORMANDIE, ROUEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame DOUCHIN Catherine, Technicienne informatique, SISTM SAINT LO, SAINT-LO demeurant à GOUVILLE-SUR-MER
- Monsieur DUBOIS René, Cuisinier, ARMOR PROTEINES, MAEN ROCH demeurant à SAINT-JAMES
- Madame DUBOSQ Sylvie, Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET SAINT LO, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur DUFAY Jean-Michel, Logisticien, ACOME, MORTAIN demeurant à SOURDEVAL
- Monsieur DUFOUR Christophe, Serveur, LE RABELAIS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur DUPONT Philippe, Docker, SPEC S.A.S, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à DIGOSVILLE
- Madame DUVAL Liliane, Aide de laboratoire, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à AUVERS
- Monsieur ETIENNE Eric, Planificateur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à SIDEVILLE
- Madame FEUGERE Sophia, Conseillère Technique départementale logement habitat, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE AVRANCHES demeurant à Avranches
- Monsieur FLEURY Bruno, Chef de chantier, OTND, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame FORTIN Valérie, Ouvrière sur Presse / Peintre, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à TORIGNI-SUR-VIRE
- Madame FOUQUET Sylvie, Magasinier, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-PELLERIN
- Monsieur FRANCOIS Sylvain, Fraiseur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à BAUDRE
- Monsieur GANCEL Eric, Opérateur entrée sortie façonnage, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
- Monsieur GARDIN Jean-Luc, Cadre technique, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à SAINT-LO
- Madame GAUTIER Régine, Agent de qualité, MMP PREMIUM, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à VIREY
- Monsieur GEORGES Jean-Michel, technicien, MASSELIN COMMUNICATION, IFS demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
- Monsieur GERE Cyrille, Cadre, REXEL FRANCE, PARIS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame GILBERT Michelle, Secrétaire, AD VALORIS EXPERTISE ET CONSEIL, AVRANCHES demeurant à MONTIVRON
- Madame GISLARD Brigitte, Responsable comptable, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
- Madame GOHIER Isabelle, Ouvrier ESAT, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à MOYON
- Madame GORAGUER Martine, Gestionnaire de clientèle patrimoniale, CAISSE D'EPARGNE, BOIS-GUILLAUME demeurant à TOURLAVILLE
- Madame GOUPIL Catherine, Responsable administratif, SAVENCIA RESSOURCES LAITIERES, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à DUCEY
- Madame GRASMENIL Pierrette, Salariée, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Madame GUENIER Christine, Assistante commerciale, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à AGNEAUX
- Monsieur GUESDON Denis, Ingénieur cadre, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à BRICQUEBEC
- Monsieur GUILLEMIN Pascal, Chef de groupe, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER
- Monsieur GUILLOU Jacki, Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, BAYEUX demeurant à MARGNY LE LOZON
- Monsieur HEBERT Gérard, Agent technique, ENGIE COFELY, MONDEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur HEBERT Hervé, Opérateur industriel, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à HUBERVILLE
- Monsieur HENNEQUIN Hubert, Responsable méthodes et processus, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
- Monsieur HERBERT Philippe, Chef d'équipe, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à LENGRONNE
- Monsieur HERBETTE Patrick, Comptable mandant, NEXITY, BESANCON demeurant à LE GRAND-CELLAND

- Monsieur HORLAVILLE Bernard, Agent de restauration, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur HUAT Jean-Claude, Employé, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à La Hague
- Madame HUBY Marie-Thérèse, Agent de restauration, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur HUE Pascal, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE
- Monsieur HUE Patrice, Ouvrier Tôlier/ Soudeur, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à SAINT-LO
- Monsieur HULMER Jean-Jacques, Chef de chantier, FREYSSINET FRANCE, BOUGUENNAIS demeurant à SAINT-AMAND VILLAGES
- Madame JAMES Elizabeth, Assistante de direction, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur JEAN Marc, Chauffeur P.L., EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à CREANCES
- Madame JEANNE Fabienne, Secrétaire social, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES demeurant à VALOGNES
- Monsieur JEGOUZO Jean-Luc, Responsable de secteur, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Madame JOUENNE Isabelle, Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à LE VAL-SAINT-PERE
- Madame JUMELIN Catherine, Directeur de supermarché, LES COOPERATEURS DE NORMANDIE PICARDIE, LE GRAND QUEVILLY demeurant à EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE
- Monsieur JUMELIN Michel, Fraiseur Industriel, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
- Monsieur LAMBERT Philippe, Tuyauteur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LANDE Pascal, Technicien qualité conf, FRANCE BOISSONS BRETAGNE NORMANDIE, NOYAL-SUR-VILAINE demeurant à SOTTEVAST
- Monsieur LANGEVIN Daniel, Chef de file, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à LA MEAUFFE
- Monsieur LANGLET Daniel, Ingénieur, VEOLIA EAU, SAINT-LO demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
- Monsieur LANGLOIS Bruno, Ingénieur Technico commercial, ACOME, MORTAIN demeurant à AVRANCHES
- Madame LEBOUCHER Christine, Employée de commerce, CARREFOUR MARKET SAINT LO, SAINT-LO demeurant à SAINT-ROMPHAIRE
- Monsieur LEBRETON Steve, Magasinier, NORMALU S.A.S., KEMBS demeurant à CARENTAN
- Madame LEBREVILLY Nadine, aide soignante, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à SAINT-LO
- Madame LECANU Nicole, Adjoint technique territorial, COMMUNE DE DOMJEAN, DOMJEAN demeurant à DOMJEAN
- Monsieur LECESNE Patrick, Chef de Chantier, NUVIA PROCESS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
- Madame LECHATREUX Christine, agent de production, KALHYGE 1, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à THEVILLE
- Monsieur LEFEVRE Serge, Agent maintenance des bains, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à ISIGNY-LE-BUAT
- Monsieur LEFILLIATRE Thierry, Plasticien, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LEFRANCOIS Agnès, Agent de Service Hospitalier, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC
- Monsieur LEGAN Eric, Opérateur AREVA, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à TOURLAVILLE
- Madame LEGENDRE Agnès, Opérateur Fabrication, MMP PREMIUM, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
- Madame LE GUEN Béatrice, Secrétaire médicale, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
- Monsieur LELERRE Daniel, Soudeur, ORANO TEMIS, VALOGNES demeurant à COUVILLE
- Madame LELERRE Martine, Aide au service restauration, COMMUNE DE YVETOT BOCAGE, YVETOT-BOCAGE demeurant à YVETOT-BOCAGE
- Monsieur LELONG Jean-Pierre, Adjoint technique territorial, COMMUNE DE DOMJEAN, DOMJEAN demeurant à DOMJEAN
- Madame LEMAGNEN Joëlle, Adjointe de magasin, SOCIETE NORMANDE DE DISTRIBUTION, LE GRAND-QUEVILLY. demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LEMONNIER Catherine, Responsable achats, Filtres GUERIN, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-AMAND
- Monsieur LEPARQUIER Stéphane, Ingénieur, NAVAL GROUP, OLLIOULES demeurant à FERMANVILLE
- Madame LEPIGOUCHE Agnès, Conseillère en prévention, SISTM, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LEPLATOIS Philippe, Responsable HSE, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
- Madame LEREVEREND Roselyne, Monitrice de fabrication, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à BREHAL
- Madame LEROUX Béatrice, Employée de bureau, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE
- Madame LEROUX Sophie, Projeteur en mécanique, ORANO TEMIS, LA HAGUE demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC
- Monsieur LESELLIER Pascal, Extrudeur, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS. demeurant à TERRE-ET-MARAIS
- Madame LE TOURNIANT Chantal, Secrétaire médicale, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à YQUELON
- Madame LEVALLOIS Anne-Marie, Employée libre service, SOCIETE NORMANDE DE DISTRIBUTION, LE GRAND-QUEVILLY demeurant à LA COLOMBE
- Monsieur LEVAUFRE Marc, Magasinier, INEO NORMANDIE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à RAUVILLE-LA-BIGOT
- Monsieur LHOTELLIER Hervé, Conducteur d'engin, GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, YVETOT BOCAGE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LOIT Patricia, Secrétaire, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à YVETOT-BOCAGE
- Monsieur LOMTATIDZE Eric, Travailleur ESAT, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES
- Monsieur LORAULT Jean-Michel, Responsable service après vente, SERMATEC, COUDEVILLE-SUR-MER demeurant à LE LOREUR
- Monsieur MACE Michel, Ouvrier peintre, EAP GAULIER, SOURDEVAL demeurant à JUVIGNY LES VALLÉES
- Monsieur MANCEL Philippe, Technicien études et développement confirmé, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à La Hague
- Monsieur MARGUILLIER Alain, Cadre bancaire, CREDIT MUTUEL ARKEA, VANNES demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
- Monsieur MARIE Stéphane, Technicien de maintenance, ORANO TEMIS, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame MARTIN Chantal, Assistante commerciale, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN
- Monsieur MASS Patrice, Technicien chauffagiste, ENGIE COFELY, NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE demeurant à TIREPIED
- Monsieur MIRAULT Patrick, Technicien supérieur, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
- Monsieur MOITIE Thierry, Chef de secteur, GROUPE SEB FRANCE, ÉCULLY demeurant à MARTINVEST
- Monsieur MONTAIGNE Erick, Salarié entreprise adaptée, ETABLISSEMENT DE TRAVAIL PROTEGE DE SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à LA CROIX-AVRANCHIN
- Monsieur MORISSE Philippe, Ingénieur, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à OMONVILLE-LA-ROGUE
- Monsieur MOUCHEL Dominique, Responsable distribution, KALHYGE 1, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur NEHOU Pascal, Régleur argenture, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à AUVERS
- Monsieur NICOLLE Eric, Agent administratif, SERMATEC, COUDEVILLE-SUR-MER demeurant à SAINT MARTIN DE BREHAL
- Monsieur ORVAIN Daniel, Soudeur, OTIMA, LA SELLE-EN-LUITRE demeurant à LES LOGES-MARCHIS
- Madame OSMONT Jocelyne, Conseillère de mode, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE demeurant à SAUSSEMESNIL

- Monsieur OUDOUX Jacky, Dessinateur, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Madame PALIER - DEVAUX Isabelle, Employée libre-service, AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à SAINT-LO
 - Monsieur PASSION Pascal, Agent technique, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
 - Madame PEREZ-MORENO Arlette, Agent de Production, KALHYGE 1, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TOURLAVILLE
 - Madame PERROTTE Solange, Assistante régleur, Filtrés GUERIN, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-AMAND
 - Madame PEYPE Gaëlle, Technicien Supérieur, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur PICQUEMOT Alexis, Documentaliste Technique, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BRIX
 - Madame PINEL Yvette, Employée d'usine, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINTE-MÈRE-ÉGLISE
 - Monsieur PORTRAIT Stéphane, Manager, KPMG, COURBEVOIE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Madame POTTIER Muriel, Caissière, SODEXO ENTREPRISES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES demeurant à PICAUVILLE
 - Monsieur PROVOST Thierry, Ingénieur, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
 - Madame QUENAULT Isabelle, Monitrice Esat, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à ETIENVILLE
 - Madame QUENAULT Marie-Andrée, Agent service logistique, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à ETIENVILLE
 - Monsieur RAUCH Didier, Correspondant qualité/sécurité/environnement, INEO NUCLEAIRE, VILLEURBANNE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur REAULT Yannick, Technicien supérieur planificateur, ORANO Projets SAS, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
 - Madame RENARD Geneviève, Aide-Soignante Hydro, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à SIOUVILLE-HAGUE
 - Monsieur RENEL Jean-Michel, Technicien principal, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur RIVIERE Philippe, MAGASINIER, SERMATEC, COUDEVILLE-SUR-MER demeurant à YQUELON
 - Monsieur ROCHFORT Eric, Responsable Assurance qualité fournisseur, ACOME, MORTAIN demeurant à ROMAGNY
 - Madame RODRIGUEZ Isabelle, Chargée de clientèle paie, AD VALORIS EXPERTISE ET CONSEIL, AVRANCHES demeurant à PONTAUBAULT
 - Monsieur ROSE Christophe, Opérateur de production, ORANO TEMIS, VALOGNES demeurant à PICAUVILLE
 - Monsieur ROUSSEL Bernard, Retraité, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à FLOTTEMANVILLE-HAGUE
 - Monsieur ROUSSEL Patrice, Chef de chantier, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à LES PIEUX
 - Madame SAINTEMARIE Laure, Responsable emménagement, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
 - Monsieur SAINT JAMES Didier, Mécanicien, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur SAINT-LÔ Daniel, Aide soignant, FONDATION BON SAUVEUR, SAINT-LO demeurant à AGNEAUX
 - Monsieur SAMSON Christophe, Directeur, ESO IDF NORMANDIE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à TERRE-ET-MARAIS
 - Madame SANSON Chantal, Auxiliaire de puériculture, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES demeurant à VAUVILLE
 - Madame SCelles Béatrice, Secrétaire, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à DIGOSVILLE
 - Madame SENEPART Fabienne, Assistante, SISTM SAINT LO, SAINT-LO demeurant à VALOGNES
 - Monsieur THURAT Philippe, Directeur stratégie sociale relations écoles et diversité, ORANO SUPPORT, COURBEVOIE demeurant à VALOGNES
 - Monsieur TOUZE Vincent, Responsable réglementation, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
 - Monsieur TRAVERS Dominique, Agent de transport logistique, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à PICAUVILLE
 - Monsieur VASNIER Pascal, Ouvrier conducteur sérigraphie, VERRERIE AURYS, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINTENY
 - Madame VAUTIER Agnès, Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET SAINT LO, SAINT-LO demeurant à LA MEAUFFE
 - Monsieur VEILLARD Loïc, Ouvrier d'usine conducteur Offset, MMP PREMIUM, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à PARIGNY
 - Madame YVON Nadia, AMP, PHARDEX, GENTILLY demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER
- Art. 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :
- Monsieur AGUITON Roland, Conducteur de ligne automatisée, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à DUCEY
 - Madame ALMIN Martine, Agent de service, Association Résidence Foyer les Hirondelles, GRANDPARIGNY demeurant à MORTAIN-BOCAGE
 - Monsieur ANDERSSON Pascal, Commercial agence, REXEL FRANCE, PARIS demeurant à VICQ SUR MER
 - Monsieur ANDRIEUX Maxime, Employé Areva, ORANO CYCLE, CHÂTILLON demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE,
 - Madame AUGUSTE Carole, Conseillère développement relation client, GMF ASSURANCES, PARIS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur AZE Philippe, Chef de groupe, GROUPE SEB MOULINEX, SAINT LO demeurant à QUIBOU
 - Monsieur BAZILE Jacky, Coffreur maçon, DODIN CAMPENON BERNARD, TOULOUSE demeurant à TOURLAVILLE
 - Monsieur BAZIN Eric, employé d'usine, MMP PREMIUM, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à PARIGNY
 - Madame BEAUFILS Josiane, Retraîtée, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à MOYON
 - Monsieur BELLEE Joël, Conducteur poids lourd, NEVEUX & Cie, DOVILLE demeurant à DOVILLE
 - Monsieur BINIGUER Christian, Chaudronnier, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ
 - Madame BLANCHARD Chantal, Infirmière, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à ETIENVILLE
 - Madame BLOUET Martine, Secrétaire commerciale, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à LA MEAUFFE
 - Madame BORDET Brigitte, Animateur référent mobilité européenne, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES demeurant à COUTANCES
 - Madame BROTHELANDE Brigitte, Infirmière de secteur psychiatrique, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à PICAUVILLE
 - Monsieur BRUNET Yannick, Ouvrier, MMP PREMIUM, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
 - Monsieur CARNET Dominique, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à CÉRENCES
 - Madame CARON Pascale, Assistante commerciale, BOLLORE ENERGIE, GRANVILLE demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER
 - Monsieur CARUET Thierry, Responsable atelier calorifugeage, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à VER
 - Madame CATHERINE Valérie, Secrétaire facturière, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TOURLAVILLE
 - Monsieur CHAMPIGNY Christian, Maçon finisseur, EIFFAGE CONSTRUCTION BASSE NORMANDIE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Madame COSNEFROY Evelyne, Infirmière Psychiatrique, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à VALOGNES
 - Monsieur CRESPIN Dominique, Infirmier psychiatrique, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à PICAUVILLE
 - Monsieur CREVON Jean-François, Electronicien, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à HARDINVEST
 - Monsieur DUVAL Pascal, Mécanicien monteur, ORANO TEMIS, LA HAGUE demeurant à OMONVILLE-LA-ROGUE
 - Monsieur FOUACE Alain, Vendeur, SONEPAR OUEST, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TOURLAVILLE
 - Monsieur GALLAIS Roland, Soudeur, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur GEORGES Jean-Michel, technicien, MASSELIN COMMUNICATION, IFS demeurant à DONVILLE-LES-BAINS
 - Madame GIROUARD Françoise, Employée principale, SCE HAMELIN -LECARDONNEL, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS demeurant à TIREPIED
 - Madame GISLARD Brigitte, Responsable comptable, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY
 - Madame GODAN Nadine, Secrétaire médicale, DYNABIO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à MONTAIGU-LA-BRISETTE

- Monsieur GOSSELIN Hervé, Cariste, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à MÉAUTIS
- Monsieur GOURDELIER Jacques, Pré retraité, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à EQUEURDREVILLE
- Madame GROUALLE Sylvie, Chargée de recouvrement, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG OCTEVILLE
- Monsieur GUILLON Patrick Retraité, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à FERVACHES
- Monsieur HADEL Jean-François, Agent d'intervention, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame HAMEL Christine, Assistante, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur HESTAULT Marcel, Administrateur technique, SB ALLIANCE INFORMATIQUE, SAINT-LÔ demeurant à SAINT-GILLES
- Monsieur HOLANDE Micaël, Electromécanicien, REEL AGENCE NORD OUEST, BEAUMONT-HAGUE demeurant à ACQUEVILLE
- Monsieur HUREL Alain, Chef de service ressources humaines, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, GUYANCOURT demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE
- Madame LADAM Sylvie, Assistante Clients Péage, SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS NORMANDIE, ISSY-LES-MOULINEAUX demeurant à TESSY-SUR-VIRE
- Monsieur LAMBERT Philippe, Tuyauteur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame LANTEIRON Sylvie, Assistante, NAVAL GROUP, PARIS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur LAURENT Etienne, Responsable maintenance, ORANO DS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à PIERREVILLE
- Monsieur LEBARBIER Eric, Electricien, INEO NUCLEAIRE, VILLEURBANNE demeurant à PICAUVILLE
- Monsieur LEBAS Denis, Ingénieur, NAVAL GROUP, PARIS demeurant à QUERQUEVILLE
- Monsieur LECANU Christian, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à FOLLIGNY
- Madame LECANU Nicole, Adjoint technique territorial, COMMUNE DE DOMJEAN, DOMJEAN demeurant à DOMJEAN
- Madame LECARDONNEL Jacqueline, Agent de réception et expédition, S.A. GUERIN, TESSY-SUR-VIRE demeurant à DOMJEAN
- Madame LECERF Viviane Elise, Employée de service, SODEXO ENTREPRISES, SAINT-MEDARD-EN-JALLES demeurant à VASTEVILLE
- Madame LECLERC Agnès, Assistante administrative, SERMATEC, COUDEVILLE-SUR-MER demeurant à BREHAL
- Monsieur LECOQ Pierre, Chaudronnier, MAISONNEUVE CITERNE, CÉRENCES demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS
- Madame LEDANOIS Catherine, Conseiller commercial, BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST, SAINT-GRÉGOIRE demeurant à TOURLAVILLE
- Monsieur LEFORT Denis, Monteur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE
- Monsieur LEFRANC Gilles, Ouvrier d'entretien et de maintenance, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES demeurant à LE VAL-SAINT-PERE
- Monsieur LEGRAND Yanick, OPERATEUR DE PRODUCTION, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à CANISY
- Madame LEGRUSLEY Colette, Mécanicienne en confection, SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES
- Madame LELERRE Martine, Aide au service restauration, COMMUNE DE YVETOT BOCAGE, YVETOT-BOCAGE demeurant à YVETOT-BOCAGE
- Monsieur LELONG Jean-Pierre, Adjoint technique territorial, COMMUNE DE DOMJEAN, DOMJEAN demeurant à DOMJEAN
- Monsieur LELOUP Patrick, Menuisier, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TREAUVILLE
- Madame LEMARECHAL Corinne, Responsable de secteur, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à ANNEVILLE-EN-SAIRE
- Monsieur LEMETAYER Sylvain, Opérateur, ELECTROPOLI ISIGNY, ISIGNY-LE-BUAT demeurant à BACILLY
- Monsieur LEMIERE Bruno, Directeur de division, BONNA SABLA SNC, PORTBAIL demeurant à SAINT-GERMAIN-SUR-AY
- Madame LEMOINE Brigitte, Formatrice Leader, CSF - SAS -, CESSON-SEVIGNE demeurant à MONTSURVENT
- Monsieur LEMONNIER Jean-Pierre, Chauffeur PL, COLAS Ile-de-France Normandie Agence Cherbourg, BRIX demeurant à HARDINVEST
- Monsieur LEMOUSSU Didier, Responsable restauration et hôtellerie, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, LE HAILLAN demeurant à ROMAGNY
- Madame LEON Catherine, Animateur commercial Assurances, BANQUE CIC NORD OUEST, LILLE demeurant à GRANVILLE
- Monsieur LEPARQUIER Stéphane, Ingénieur, NAVAL GROUP, OLLIOULES demeurant à FERMANVILLE
- Monsieur LE PETIT Noël, Assistant, ARGEDIS, SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE demeurant à LA CROIX-AVRANCHIN
- Monsieur LEPLATOIS Philippe, Responsable HSE, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
- Madame LEQUERTIER Marie-Lise, Ouvrier d'usine, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Monsieur LEQUERTIER Philippe, Mecanicien, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Madame LEROUX Sylvie, Vendeuse, CROCHET DENIS LOUIS PATRICK ANDRE, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT demeurant à SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES
- Madame LETEMPLIER Marianne, Monitrice, SAINT LO COUTURE, CONDÉ-SUR-VIRE demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS
- Monsieur LETERNIER Luc, Métrologue, TRESICAL SA, RUNGIS Cédex demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame MABIRE Sylvie, Employée de bureau, NAVAL GROUP, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à NOUAINVILLE
- Monsieur MACE Michel, Ouvrier peintre, EAP GAULIER, SOURDEVAL demeurant à JUVIGNY LES VALLÉES
- Madame MANCEL Yveline, A.S.H, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à TREAUVILLE
- Madame MARIE Francine, Adjointe du Correspondant Informatique, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE, AVRANCHES demeurant à PONTS SOUS AVRANCHES
- Monsieur MARTINEZ Juan, Technicien, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur MERET Jocelyn, Vendeur, Mr. BRICOLAGE, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES
- Monsieur MICHEL Pierre, Ingénieur, ORANO CYCLE, COURBEVOIE demeurant à TONNEVILLE
- Madame MINERBE Isabelle, Ouvrière terminaison, SOCIETE INDUSTRIELLE DE PRODUITS DIELECTRIQUES, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS
- Monsieur MOITIE Thierry, Chef de secteur, GROUPE SEB FRANCE, ÉCULLY demeurant à MARTINVEST
- Monsieur MONNIER Didier, Conducteur, GIRARD AGEDISS, LES ESSARTS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur OLLIVIER Jean-Claude, Agent AREVA, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Monsieur ORVAIN Daniel, Soudeur, OTIMA, LA SELLE-EN-LUITRE demeurant à LES LOGES-MARCHIS
- Madame OSMONT Jocelyne, Conseillère de mode, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE demeurant à SAUSSEMESNIL
- Monsieur PALLUEL Jacky, Chef d'équipe Monteur Electricien, INEO NORMANDIE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TOURLAVILLE
- Monsieur PARMIGIANI Frédéric, Human ressources business partner, NAVAL GROUP, PARIS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
- Madame PAUMIER Philippe, Chef d'équipe, SOGETREL, AVRANCHES demeurant à PONTAUBAULT
- Monsieur PIEN Hubert, Cadre Pôle Emploi, POLE EMPLOI NORMANDIE, ROUEN demeurant à SAINT-LO
- Monsieur PINAGEL Alain, Technicien sup (pré retraité), ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à COUVILLE
- Madame PINSON Marie-France, Couturière Pap Luxe, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à SAINT-JEAN-LE-THOMAS
- Madame PINSON Nadéa, Employée, POLE EMPLOI NORMANDIE, ROUEN demeurant à JULLOUVILLE
- Madame PLAINE Catherine, Hôtesse de caisse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO
- Monsieur POMMIER Hubert, Conducteur de Process, CEMOI CHOCOLATIER, TINCHEBRAY-BOCAGE demeurant à MORTAIN
- Madame POTTIER Marie-Christine, Aide soignante de nuit, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à YQUELON
- Monsieur RENARD Patrice, AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à PRETOT-SAINTE-SUZANNE

- Madame RENAULT Brigitte, Psychologue, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur RIOU Jean-Yves, Inspecteur assurances, AXA FRANCE IARD, NANTERRE demeurant à BRÉVILLE-SUR-MER
 - Monsieur ROBIN Jacques, Directeur de Magasin, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN
 - Monsieur ROHEE Gatién, Technicien process, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à TRIBEHOU
 - Monsieur ROUSSEL Bernard, Retraité, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à FLOTTEMANVILLE-HAGUE
 - Monsieur ROUSSINE Patrick, Ingénieur, NAVAL GROUP, PARIS demeurant à CARENTAN
 - Madame SAMSON Marie-Noëlle, Comptable, ORANO CYCLE, LA HAGUE demeurant à LA HAGUE
 - Monsieur SANSON Lionel, Ingénieur/Acheteur, NAVAL GROUP, PARIS demeurant à QUERQUEVILLE
 - Monsieur SEGUIN Michel, Electricien, INEO NUCLEAIRE, VILLEURBANNE demeurant à LA GLACERIE
 - Madame SIMON Marie-Luce, secrétaire, FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE, PICAUVILLE demeurant à VARENGUEBEC
 - Madame TESNIERES Nathalie, Mécanicienne en confection, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à SARTILLY
 - Madame THEBAUT Christine, SECRETAIRE, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TOLLEVAST
 - Monsieur THIEBOT Christian, Opérateur de production, CARGILL FRANCE, BAUPTTE demeurant à APPEVILLE
 - Monsieur THURAT Philippe, Directeur stratégie sociale relations écoles et diversité, ORANO SUPPORT, COURBEVOIE demeurant à VALOGNES
 - Monsieur TOUSSAINT Patrice, Ingénieur, COMMISSARIAT A L' ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES, SACLAY demeurant à DRAGEY-RONTHON
 - Madame TURMEL Géraldine, Couturière Pap Luxe, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY, demeurant à BACILLY
- Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté n° 20-001 du 6 janvier 2020 modifiant l'arrêté préfectoral accordant la médaille d'honneur Agricole, promotion du 1er janvier 2020

Art. 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé reste inchangé.

Art. 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Modifier:

- Madame GERVAISE Corinne

Lire : Compagnie des fromages et Richesmont, COUTANCES.

Au lieu de : EURIAL SERVICES, NANTES

Art. 3 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé reste inchangé.

Art. 4 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé reste inchangé.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



Arrêté n° 20-002 du 6 janvier 2020 modifiant l'arrêté préfectoral portant attribution de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, promotion du 1er janvier 2020

Art. 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Supprimer:

- Madame HUBERT Nathalie, Aide-soignante, Centre hospitalier de COUTANCES, demeurant à LE CHEFRESNE.

Art. 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Ajouter :

- Monsieur NICOLLE Guy, Maire, Mairie de GAVRAY-SUR-SIENNE, demeurant à GAVRAY-SUR-SIENNE.

- Madame HUBERT Nathalie, Aide-soignante, Centre hospitalier de COUTANCES, demeurant à LE CHEFRESNE.

Art. 3 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

Modifier:

- Madame LANGELIER Bruna née HAMELIN

Lire : Hôpital Villedieu-les-poêles

Au lieu de : Mairie de SAINTE-MARIE-DU MONT.

Supprimer:

- Monsieur NICOLLE Guy, Maire, Mairie de GAVRAY-SUR-SIENNE, demeurant à GAVRAY-SUR-SIENNE

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG

Arrêté AL / 20-27 du 22 janvier 2020 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement secondaire de la SARL MARBRERIE ANGER CHERBOURG exerçant sous le nom commercial « POMPES FUNÈBRES ANGER », situé 101 rue Gambetta à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50 120)

Art.1 : L'établissement secondaire de la SARL MARBRERIE ANGER CHERBOURG exerçant sous le nom commercial « POMPES FUNÈBRES ANGER », situé 101 rue Gambetta à Cherbourg-en-Cotentin (50 120), exploité par Monsieur Xavier ANGER et Madame Estelle ANGER, représentants légaux de l'établissement, est habilité, afin d'exercer sur l'ensemble du territoire, les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Fournitures de corbillards,

Sous réserve des dispositions particulières applicables aux véhicules participant aux convois funéraires.

- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation (sous-traitance),
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture de personnel, d'objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro 20-50-0036 pour une durée de 6 ans, à compter de la date du présent arrêté.

Signé : la sous-préfète : Élisabeth CASTELLOTTI



Arrêté AL / 20-29 du 28 janvier 2020 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARL PICQUENARD Dominique, situé à « Le Bouquet » à SAINT-JEAN-D'ELLE (50 810)

Art.1 : L'établissement principal et siège social de la SARL PICQUENARD Dominique situé à Saint-Jean-d'Elle (50 810), Lieu-dit « Le Bouquet » exploité par Monsieur Dominique PICQUENARD en sa qualité de représentant légal, est habilité afin d'exercer sur l'ensemble du territoire, l'activité funéraire suivante :

- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations.

Art.2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro 20-50-0079 pour une durée de 6 ans, à compter du 15 février 2020.

Signé : la sous-préfète : Élisabeth CASTELLOTTI

◆

DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté n° 2020-01 CM du 10 janvier 2020 autorisant la modification des statuts du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de CHERENCE-LE-HERON, SAINTE-CECILE et LA TRINITE

Considérant que les conditions de majorité requises par le code général des collectivités territoriales sont remplies ;

Art. 1 : Est autorisée la modification statutaire adoptée par le comité syndical du SRPI Chérencé-le-Héron, Sainte-Cécile et La Trinité, le 04 octobre 2019.

Art. 2 : Les statuts actualisés sont annexés au présent arrêté.

Art. 3 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

Les statuts actualisés peuvent être consultés à la Préfecture de la Manche- Direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité- Bureau des collectivités locales.

◆

Arrêté inter-préfectoral n°20-4-IG du 30 janvier 2020 portant modification des statuts du syndicat départemental de l'eau de la manche (SDeau50) à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020

Considérant que les conditions de majorité requise sont remplies ;

Art. 1 : Est autorisée la modification statutaire adoptée par le comité syndical du syndicat départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) le 18 septembre 2019, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

Art. 2 : Les statuts actualisés sont annexés au présent arrêté.

Art. 3 : Le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Signé : Pour le préfet de la Manche, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

Pour la préfète de l'ORNE, le sous-préfet, secrétaire général : Charles BARBIER

Les statuts actualisés peuvent être consultés en préfecture direction des collectivités de la citoyenneté et de la légalité bureau des collectivités locales

◆

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté du 10 janvier 2020 portant classement de l'Office de Tourisme du Cotentin en catégorie II

Art. 1 : L'office de tourisme du Cotentin est classé en catégorie II pour une durée de 5 ans.

Art. 2 : Un recours à l'encontre de cette décision peut être formé devant le tribunal administratif de Caen (3, rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4) ou par voie dématérialisée par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté du 9 janvier 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 5 août 2010 portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale "Sud Manche"

Considérant la délibération du 20 mars 2019 du conseil d'administration de l'EHPAD « Les trois provinces », LE TEUILLEUL ;

Considérant l'avenant à la convention constitutive du "Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale inter-établissement du Sud Manche" N°9 adopté par délibération lors de l'assemblée générale du 4 décembre 2019 ;

Art. 1 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2010 portant approbation de la convention constitutive du "groupement de coopération sociale et médico-sociale du Sud Manche" est modifié comme suit :

Le "Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale inter-établissement du Sud Manche" est constitué entre les membres suivants :

EHPAD Maison du cœur Sainte Marie, Avranches
 Centre hospitalier d'Avranches-Granville
 EHPAD Résidence Les Merisiers, Brécey
 EHPAD « Péreau-Lejamtel », Bréhal
 EHPAD Résidence Le Parc Fleuri, Cambéron
 EHPAD Résidence Lempérière-Lefébure, Cérences
 EHPAD Résidences Jean Baptiste Delivet, Ducey Les Chéris
 EHPAD Saint Gabriel, Granville
 EHPAD Résidence Les Jardins d'Henriette, Jullouville
 EHPAD Résidence Georges Peuvrel, La Haye-Pesnel
 Centre hospitalier Gilles Buisson, Mortain
 Centre hospitalier de l'Estran, Pontorson
 EHPAD Résidence les Tilleuls, Reffuveille
 EHPAD Résidence Au Bon Accueil, Sartilly Baie Bocage
 EHPAD Saint Joseph, Sourdeval
 Centre hospitalier de Saint-Hilaire-du-Harçouët
 Centre hospitalier de Saint-James
 EHPAD Résidence Le Vallon, Saint-Pair-sur-mer
 Maison d'accueil du Beuvron, Saint-Senier-de-Beuvron
 Centre hospitalier de Villedieu-les-Poêles

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Art. 3 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification : Soit un recours gracieux auprès de mes services soit un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé des affaires sociales et de la santé. S'il n'est pas répondu dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours par mes services, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté. Cette décision ouvre alors la possibilité de saisir la juridiction administrative dans un délai de deux mois.

Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter la notification de la présente décision (ou de la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique) ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

◆

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté Préfectoral N°DDPP/2019-503 du 19 décembre 2019 attribuant l'habilitation sanitaire à Madame Leslie BOTTARI

Considérant que Madame Leslie BOTTARI remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire,

Art. 1 : L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisée est attribuée pour une durée de 5 ans à Madame Leslie BOTTARI docteur vétérinaire administrativement domicilié: 665 route de Tessy – 50000 ST LO.

Art. 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Manche, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Art. 3 : Madame Leslie BOTTARI s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4 : Madame Leslie BOTTARI pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Art. 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Art. 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN(14) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Signé : Le chef du service santé et protection animales : Béatrice LEROUX


Arrêté Préfectoral DDPP/2020-59 du 28 janvier 2020 organisant la lutte collective contre le frelon asiatique dans le département de la Manche

Considérant l'inscription du frelon asiatique dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie ;

Considérant la présence avérée et le développement rapide du frelon asiatique dans le département de la Manche;

Considérant l'article L201-12 du code rural et de la pêche maritime et l'absence, de schéma régional de maîtrise du danger sanitaire de deuxième catégorie représenté par le frelon asiatique ;

Considérant les nuisances et les dégâts causés par le frelon asiatique notamment aux populations d'abeilles et aux activités apicoles;

Considérant que la protection des populations d'abeilles et des activités apicoles nécessite la mise en place d'une lutte collective organisée et animée afin de déployer rapidement des moyens suffisants sur un large territoire et d'obtenir un bilan précis des opérations ;

Art. 1 : L'organisation de la lutte collective contre le frelon asiatique dans le département de la Manche est confiée pour l'année 2020 à la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON), en attente de la mise en place du schéma régional de maîtrise du danger sanitaire de deuxième catégorie représenté par le frelon asiatique.

Art. 2 : Dans ce cadre, la FDGDON définira, coordonnera et assurera la mise en œuvre d'actions de 3 types : - l'information du public, la prévention, - la veille et la surveillance du territoire, - la lutte proprement dite.

Art. 3 : Le président de la FDGDON établit chaque année un bilan complet des actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte collective contre le frelon asiatique, comprenant notamment un rapport relatif aux moyens de lutte mis en œuvre et à l'évolution des populations, qu'il adresse au préfet, au directeur départemental de la protection des populations et au directeur départemental des territoires et de la mer.

Signé : Le directeur départemental de la protection des populations : Raphaël FAYAZ-POUR



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral n° 2019-DDTM-SE-2188 du 20 décembre 2019 au titre de l'article 214-3 du code de l'Environnement concernant le projet de remblaiement en zone humide commune de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT.
Art. 1 : Objet de la déclaration

Il est donné acte à LTP LOISEL représenté par Monsieur le Gérant LOISEL Claude de sa déclaration en application de l'article L 214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, concernant le remblaiement en zone humide sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët, au lieu dit La Petite Mazure.

Les rubriques définies au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées par cette opération sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D)	Déclaration	

Il est précisé que tous travaux ou activités relevant d'autres rubriques de la nomenclature que celles visées ci-dessus ne peuvent être réalisés sans être portés préalablement à la connaissance du Préfet et instruits dans les formes prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 2 : Durée de la déclaration

La présente déclaration sera périmée au bout de 2 ans à partir de la date de notification du présent arrêté si les premiers travaux n'ont pas démarré avant l'expiration de ce délai.

Art. 3 : Nature du projet

Le projet, objet de l'arrêté, consiste au remblaiement en zone humide sur une superficie de 0,94 ha située sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët, au lieu-dit La Petite Mazure. Les parcelles du cadastre concernées par le projet sont les suivantes : section AO – n° 299, 301, 513.

Le projet comprend la réalisation des aménagements suivants : remblaiement en zone humide, constitué de bétons concassés pour la couche inférieure et d'une grave naturelle 0/31,5 en surface. L'ensemble représentant une épaisseur maximale de 0,60 m.

Art. 4 : Mesure de réduction : Préservation de la zone humide située au sud de la parcelle AO 513

L'emprise du projet mis en place, prévoit dans sa démarche ERC, plus particulièrement en phase de réduction, la non atteinte d'une d'une zone située au sud de la parcelle AO 513 (Cf. Annexe n°1), représentant une superficie de 3 000 m². Cette zone devra être préservée, la mise en place de protection (type clôture sans grillage) permettra, la libre circulation des espèces animales. Il est à noter que cette parcelle restera sous la responsabilité de l'entreprise LTP Loisel durant la durée de la mesure la mesure compensatoire. Aucune circulation n'est autorisée après la phase des travaux dans le sud de la parcelle AO513.

Art. 5 : Principes régissant le dimensionnement et l'éligibilité des mesures de compensation

Tout linéaire, surface ou volume de zone humide impacté par le projet fait l'objet de mesures de compensation respectant les principes édictés aux articles L. 110-1-II. 2° et L. 163-1 du Code de l'environnement, de la disposition 78 du SDAGE 2010-2015 et le 2.2 de l'objectif 2 du SAGE la Sélune. Une mesure de compensation comprend à la fois les sites de compensation et l'ensemble des actions écologiques envisagés sur ces sites

(installations, ouvrages ou travaux hydrauliques ou de génie écologique et programmes opérationnels de gestion conservatoire). Ces actions écologiques apportent une réelle plus-value hydraulique, hydro-morphologique et/ou écologique au fonctionnement initial de ces sites de compensation. L'équivalence entre les pertes nettes et les gains de biodiversité doit être vérifiée et ajustée tout au long de la durée des impacts du projet et de mise en œuvre des mesures de compensation (article 5.3).

Les obligations de résultat, clairement identifiées pour chaque mesure de compensation, emportent sur les obligations de moyen. Le pétitionnaire est responsable des mesures de compensation qui lui incombent pendant toute la durée de mise en œuvre de ces mesures et ce, qu'il délègue ou non leur réalisation et leur suivi à un opérateur de compensation physique.

Art. 5.1 : Mesures de compensation « zone humides »

Au total, les pertes de biodiversité associées aux « zones humides » estimées avant le chantier sont de :

. 0,21 ha pour le type d'habitats prairies mésophiles (Code CORINNE 38) (Cf. Annexe n°1)

. 0,73 ha pour le type d'habitats prairies humides eutrophes (Code CORINNE 37.2) En réponse, le pétitionnaire met en œuvre une mesure de compensation (Cf. Annexe 2). Elle se traduit par la mise en place de décaissements d'amplitudes différentes (60 cm à 80 cm) de sorte à rejoindre le niveau de la berge. L'intégration d'un modelé de type noues et digitation aura pour effet d'obtenir une diversification de la durée d'inondabilité des terrains ainsi que l'installation d'un cortège de végétation comme décrit dans l'article 6. L'implantation de nouveaux Aulnes ne pourra ce faire qu'à partir de l'inventaire initial sur la présence du *Phytophthora alni*. Les différents objectifs découlant de la mesure de compensation sont repris selon les modalités suivantes :

N°	Localisation (commune, lieu-dit)	N° cadastre	Type d'habitat	Objectif (s) de la mesure de compensation	Gain (surface)
Mesure Compensatoire	Saint-Hilaire-du-Harcouët	ZL 12	Pâturage mésophile	Gain de fonctionnalité écologique. Gain de biodiversité Recréation de la zone humide (ZH) et reconnexion entre la ZH sud et nord Evolution de la ZH de type pâturage mésophile vers un habitat de type prairies humides eutrophes caractérisé par des espèces végétales décrites dans le tableau de l'article 6.	0,94 ha

La zone humide de compensation est associée à un programme opérationnel de gestion conservatoire prévu sur 5 ans.

Art. 5.2 : Durée totale et échéanciers de mise en œuvre des mesures de compensation « zone humides »

La durée totale de mise en œuvre des mesures de compensation « zones humides » citées à l'article 5.1 est de 5 ans. Elle commence à la date de signature du présent arrêté.

Le délai de réalisation des travaux de génie végétal et écologique est de 6 mois après la date de signature du présent arrêté. Ils doivent commencer avant la mise en service du projet.

Pour chaque mesure de compensation, le maintien des objectifs attribués au titre de la compensation est assuré tout au long de la durée d'engagement du pétitionnaire.

Six mois avant la date d'échéance de compensation (soit 4,5 ans après la date de la signature du présent arrêté), le pétitionnaire précise à l'autorité administrative compétente le devenir envisagé des parcelles et ou des sites de compensation.

Art. 5.3 : Actualisation des mesures de compensation « milieux humides »

Art. 5.3.1 Actualisation des pertes et gains de biodiversité « zones humides » en phase chantier

Pendant le chantier : si des adaptations au projet réduisent le linéaire, la surface ou le volume de zones humides impactées, les linéaires, surfaces ou volumes à compenser peuvent être diminués en conséquence. En revanche, tout linéaire, surface ou volume supplémentaire impacté et non prévu au dossier, doit faire l'objet d'un porter-à-connaissance préalable, permettant à l'autorité administrative compétente d'apprécier la procédure administrative adaptée.

À cette fin, le pétitionnaire adresse à l'autorité administrative compétente, deux tableaux de synthèse actualisant respectivement les pertes et gains de biodiversité 6 mois après le démarrage des travaux impactant les milieux aquatiques et humides, puis tous les 6 mois et jusqu'à la mise en service du projet. Ces tableaux reprennent en tout point les champs listés à l'article 5.1.

Dès lors que ces impacts supplémentaires s'avèrent négatifs, résiduels et significatifs, ils doivent faire l'objet de mesures de compensation supplémentaires à celles initialement prévues. Ces nouvelles mesures doivent être conformes aux principes édictés à l'article 5.

Art. 5.3.2 : Actualisation des pertes et gains de biodiversité « zones humides » après la mise en service du projet

En cas de non-respect de l'échéancier cité à l'article 5.2, le pétitionnaire propose des mesures de compensation supplémentaires aux mesures ci-avant prescrites afin de prendre en compte les pertes intermédiaires supplémentaires. Ces nouvelles propositions sont effectuées dans un délai de 3 mois après la date mise en service du projet.

En cas d'échec des obligations de résultat, une actualisation des mesures de compensation doit être proposée par le pétitionnaire puis mise en œuvre après validation de l'autorité administrative compétente selon un délai de 6 mois après la date de mise en service du projet.

Cette actualisation peut être en nature (modification des sites de compensation ; adaptation ou révision des travaux de génie écologique et des modalités de gestion conservatoire des sites de compensation) et en quantité (augmentation des linéaires, surfaces ou volumes à compenser). Ces nouvelles mesures de compensation ou actions écologiques doivent être conformes aux principes édictés à l'article 5.

Afin de réduire la perte de biodiversité sur la zone de compensation, l'entretien de la zone humide sera réalisé de façon raisonnée, et sans utilisation de produits phytosanitaires, ni de fertilisants. Des interventions seront nécessaires, pour maintenir le milieu ouvert, dégager les berges et éviter les risques de comblement. Les déchets solides seront enlevés régulièrement. Un fauchage sera réalisé une fois par an, en fin d'été ou en automne, une fois accompli le cycle naturel des espèces animales et végétales. Le produit de la fauche sera exporté afin d'éviter en enrichissement du sol en matières organiques, qui serait propice au développement de plantes nitrophiles indésirables.

Art. 5.4 : Validation des actualisations proposées au titre de la compensation « zones humides »

Dans le cas d'une actualisation des pertes et gains de biodiversité prévue aux articles 5.3.1 et 5.3.2, l'éligibilité de ces nouvelles mesures ou actions écologiques au titre de la compensation est validée par l'autorité administrative compétente. En cas d'inéligibilité de ces mesures ou actions au titre de la compensation, de nouvelles propositions doivent être effectuées par le pétitionnaire dans un délai de 3 mois après la date de réponse de l'autorité administrative compétente.

Art. 6 : Modalités de suivi

Le suivi réalisé par le pétitionnaire doit permettre de s'assurer que les obligations de moyen envisagées sur chaque mesure de compensation ont été mises en œuvre et que les objectifs de résultats sont atteints ou sont en voie de l'être. En cas de non-respect de ces obligations de moyen ou de résultat, le pétitionnaire actualise ses mesures de compensation selon les modalités prévues aux articles 5.3 et 5.4.

La mesure de compensation désignée aux articles 5.1 et 5.3 font l'objet des suivis suivants :

Composantes suivies	Objectifs	Études et indicateurs retenus	Durée	Fréquence
Biologique	Évaluer l'évolution de l'avifaune	Suivi ornithologique	5 ans	Annuelle

Biologique	Évaluer l'évolution des espèces exotiques envahissantes	Surveillance des espèces exotiques envahissantes (EEE)	5 ans	Annuelle
Biologique	Évaluer l'évolution en habitats et en composition végétale du milieu afin de tendre vers un habitat caractéristique des prairies humides eutrophes.	Suivi du cortège floristique : <i>Calthion palustris</i> , <i>Bromion racemosi</i> , <i>Deschampsion cespitosae</i> , <i>Juncion acutiflori</i> , <i>Cnidion dubii</i> ; <i>Agrostietalia stoloniferae</i> : <i>Agropyro-Rumicion p.</i>	5 ans	N+1, n+3, n+5
Biologique	Évaluer la présence du <i>Phytophthora alni</i> sur la végétation d'Aulne.	Suivi des populations d'Aulnes touchés par le <i>Phytophthora alni</i>	5 ans	N+1, n+3, n+5
Biologique	Évaluer le gain de biologique et fonctionnel	Qualifier et quantifier la colonisation de la zone humide restaurée par les populations d'amphibiens	5 ans	N+1, n+3, n+5

Les coordonnées géographiques des stations suivies, de même que les méthodes utilisées (protocoles, paramètres mesurés, effort d'échantillonnage, fréquence et période de réalisation des échantillons ou mesures, etc.) sont présentées à la suite de chaque mesure de compensation au sein des fiches présentation des mesures de compensation pour les « zones humides » annexées au présent arrêté.

Art. 7 : Transmission des données

Art. 7.1 : Cas des données spécifiques à la description de la mesure compensation

Les caractéristiques et modalités de réalisation de l'ensemble des mesures de compensation citées aux articles 5.1, 5.2 et 5.3 sont décrites séparément au sein de la fiche présentation des mesures de compensation pour les « zones humides » annexée au présent arrêté. La situation géographique précise et la délimitation de l'ensemble des sites de compensation « zone humide » pré-listés sont présentés sur la carte annexée à cet arrêté.

Dans le cas où une actualisation des mesures de compensation ou des actions écologiques est effectuée conformément aux articles 5.3.1 et 5.3.2 du présent arrêté, les caractéristiques et modalités de réalisation de ces nouvelles mesures ou actions sont décrites selon la même fiche type présentation des mesures de compensation pour les « zones humides » annexée au présent arrêté. Dans ce cas, les pertes et gains de biodiversité sont réévalués sur la base des deux tableaux de synthèse cités à l'article 5.3.1.

Art. 7.2 : Cas des données spécifiques au suivi des mesures compensation

Le pétitionnaire rend compte des mesures de compensations pendant une durée de 5 ans. À cette fin, il réalise à n+1, n+3, n+5 et à ses frais, un rapport qu'il transmet à la DDTM de Saint-Lô au plus tard le 30 mars de l'année suivante. Ce rapport est transmis en version papier et informatique (ddtm-se-ema@manche.gouv.fr). Il présente pour chaque mesure de compensation :

- 1 - Les installations, ouvrages ou travaux hydrauliques ou de génie écologique réalisés lors de l'année N, les coûts engendrés et les difficultés éventuelles rencontrées ;
- 2 - Le récapitulatif des mesures de gestion prévues au programme opérationnel de gestion conservatoire et déployées lors de l'année N obtenues au cours de l'année N et de l'ensemble des années précédentes ;
- 3 - Les résultats bruts des données de suivi et un diagnostic de ces derniers au regard des objectifs de résultat fixés à chaque mesure de compensation et des résultats obtenus au cours des années précédentes ;
- 4 - La liste des installations, ouvrages ou travaux hydrauliques ou de génie écologique et des mesures de gestion prévues pour l'année N+1.

Le pétitionnaire détaille notamment la manière dont les résultats des suivis induisent une réorientation éventuelle des mesures de gestion futures, au regard des objectifs de résultat fixés pour chaque mesure de compensation.

Dans le cas où l'objectif fixé à l'une des mesures de compensation ne serait pas atteint malgré le déploiement de moyens adéquats (évaluation sur la base des suivis réalisés), des mesures complémentaires sont proposées conformément aux articles 5.3 et 5.4 et mises en œuvre par le pétitionnaire.

Art. 8 : Accès aux sites de compensations

Le pétitionnaire est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle dans les conditions prévues à l'article L. 171-1 ou L. 172-5 du code de l'environnement. Cet accès concerne les IOTA autorisés par le présent arrêté ainsi que les sites sur lesquels sont mis en œuvre les mesures correctives et/ou de compensation. Les fonctionnaires et agents chargés des contrôles peuvent se faire communiquer et prendre copie des documents relatifs au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté, quel que soit leur support et en quelques mains qu'ils se trouvent, et qui sont nécessaires à l'accomplissement de leur mission (Cf. L.171-3 ou L. 172-11 du code de l'environnement).

Art. 9 : Gestion et prévention des pollutions accidentelles

Le permissionnaire met en œuvre les procédures et moyens permettant de prévenir et de lutter contre les pollutions accidentelles lors de la réalisation de l'aménagement ou de l'ouvrage, et de son exploitation.

Tout incident est immédiatement déclaré au préfet et aux maires concernés, conformément à l'article L.211-5 du code de l'environnement et, sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, le bénéficiaire prend ou fait prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de danger ou d'atteinte au milieu aquatique et y remédier.

Art.10 : Voies et délais de recours

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Caen, juridiction territorialement compétente :

- par le pétitionnaire, dans un délai de deux mois à compter du jour où la présente décision lui a été notifiée,
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage dudit acte.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Art. 11 : Publication et information des tiers

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, une copie de cet arrêté sera transmise à la mairie de la commune de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois ainsi qu'au président de la Commission Locales de l'Eau du SAGE de la Sélune.

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de la MANCHE pendant une durée d'au moins 6 mois.

Art. 13 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

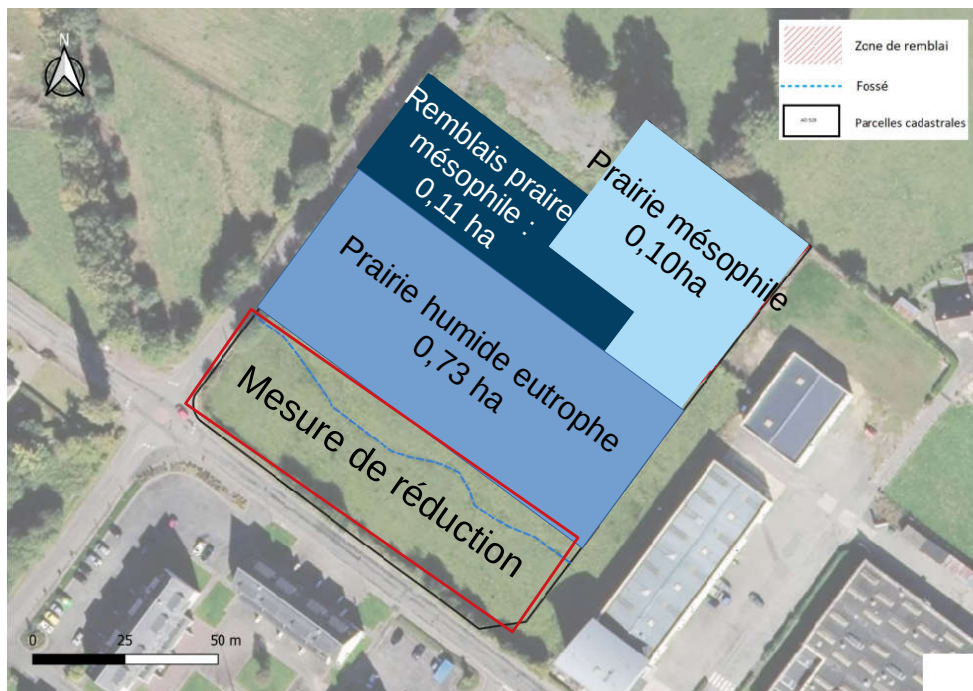
Art. 14 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations, notamment en matière d'urbanisme.

Signé : Par le DDTM et par délégation, le chef du Service Environnement : Rémy BRUN

ANNEXES

Annexe n°1 : Description des types d'habitats basé sur le dossier de déclaration



Annexe n°2 : Zone de compensation; surface 0,94 ha



Arrêté n° DDTM-SML-GL 2019-2814 du 13 janvier 2020 approuvant la modification de la concession pour la création d'une zone d'entreposage temporaire au niveau de la digue Sud du centre nucléaire de production d'électricité de FLAMANVILLE

Considérant que le projet a déjà fait l'objet de prescriptions techniques par l'autorité de sûreté nucléaire de Caen et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement/service ressources naturelles, pôle mer et littoral sur les modifications des conditions d'utilisation demandées pour cette zone d'entreposage ;

Considérant la nécessité de maintenir une zone d'entreposage dans le cadre du changement des générateurs de vapeur du site de Flamanville ;

Considérant l'avis favorable de l'autorité de sûreté nucléaire du 23 décembre 2019 ;

Considérant la durée d'utilisation de la plateforme sollicitée jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Art. 1 : Le projet présenté par EDF en vue de créer une zone d'entreposage temporaire de 5 000 m² au niveau de la digue Sud du site du centre nucléaire de production d'électricité de Flamanville, sur la parcelle concédée par convention du 10 juillet 2008 susvisée est approuvé.

Art. 2 : Les déblais issus du terrassement de la zone d'entreposage temporaire seront stockés sur place en vue d'une réutilisation optimale. La zone d'entreposage temporaire sera remise dans son état d'origine en fin d'utilisation. En particulier, la couche de roulement en béton bitumineux prévue sur 3 926 m² pour faciliter l'évolution des personnels et engins de chantier sur la zone devra être démolie et les matériaux extraits revalorisés. Les matériaux non réutilisés seront évacués vers une filière appropriée.

Art. 3 : Cette approbation est délivrée sans préjudice de la suite réservée aux différentes autorisations à obtenir pour la réalisation des travaux.

Art. 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DDTM-SML-GL n° 2018-2036 du 23 février 2018.

Délais et voies de recours

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté par toute personne ayant un intérêt à agir, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur LEDUC - BP 25086 - 14050 CAEN cedex. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

Arrêté Préfectoral n° 2020-DDTM-SE-0002 du 20 janvier 2020 portant mise en demeure de régulariser la situation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement de l'autorisation de prélèvement de la prise d'eau superficielle de la Lande à Milly au bénéfice du SDEAU50

Considérant que lors du contrôle administratif en date du 21 octobre 2019, l'agent de contrôle au service environnement de la DDTM de la Manche a constaté les faits suivants :

- l'absence d'une échelle limnimétrique permettant de mesurer le débit réservé,
- l'absence d'une station de jaugeage ;

Considérant que ces constats constituent un manquement aux dispositions des articles 5 et 21 de l'arrêté d'autorisation n°11-290-GH du 27 juillet 2011 et de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu, conformément à l'article L171-8 du code de l'environnement, de mettre en demeure Monsieur le président du Sdeau 50 ;
Art. 1 : Monsieur le président du Sdeau 50 est mis en demeure de respecter les dispositions des articles 5 et 21 de l'arrêté d'autorisation n°11-290-GH du 27 juillet 2011 et de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003.

A cette fin, le président du Sdeau 50 est tenu, dans un délai de six mois, de porter à la connaissance de la DDTM de la Manche, service environnement, un projet d'aménagement visant à permettre le mesure en continu des débits naturels du cours d'eau la Sélune.

Art. 2 : Dans le cas où l'obligation prévue à l'article 1 du présent arrêté ne serait pas satisfaite dans les délais prévus au même article, et indépendamment des poursuites pénales qui pourraient être engagées, Monsieur le président du Sdeau 50 s'expose, conformément à l'article L171-7 du code de l'environnement, à une ou plusieurs des mesures et sanctions administratives mentionnées au II de l'article L171-8 du même code.

Art. 3 : La présente décision peut être défermée devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la date de notification ou de publication, et peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Signé : Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER



Arrêté modificatif n° SHCV-2020-001 du 17 janvier 2020 portant autorisation de mise à disposition de logements sociaux pour le centre hospitalier public du Cotentin et dérogation aux plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux

Considérant la nécessité pour le centre public hospitalier du Cotentin de pouvoir proposer un accueil temporaire afin de faciliter le recrutement de personnel nécessaire au maintien d'une offre de soins suffisante ;

Considérant le nombre limité de logements mis à disposition qui n'est pas de nature à entraîner des difficultés pour l'accès au logement des demandeurs de logement social.

Art. 1 : Le centre public hospitalier du Cotentin est autorisé à louer des logements locatifs sociaux disponibles sur le territoire de Cherbourg en Cotentin, afin d'assurer l'accueil temporaire de personnel médical.

Art. 2 : Les occupants des logements loués par le centre hospitalier public du Cotentin pourront bénéficier d'une dérogation aux plafonds de ressources de référence (P.L.U.S.) pour l'accès au logement social, révisés chaque année en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL).

Art. 3 : Une convention à signer entre le centre public hospitalier du Cotentin et un bailleur social déterminera le nombre et la liste des logements mis à disposition, les modalités de gestion de ceux-ci et de paiement des loyers.

Cette convention prévoira expressément une durée maximale d'occupation de ces logements pour chacune des personnes hébergées qui ne pourra pas excéder un an renouvelable une fois.

Un exemplaire de celle-ci et de ses éventuels avenants sera transmis au représentant de l'État dans le département.

Art. 4 : En application de l'article 3, un bilan annuel d'application de la convention précisant, a minima, la liste des logements concernés et la durée d'occupation des logements sera adressé au représentant de l'État dans le département, par le centre public hospitalier du Cotentin.

Art. 5 : Les logements financés en prêt locatif aidé très social et d'intégration sont exclus du champ d'application du présent arrêté.

Art. 6 : Les dérogations prévues par le présent arrêté sont accordées à compter du 1er août 2019. L'arrêté est pris pour une durée de deux ans.

Il pourra être reconduit sur demande de l'un des signataires de la convention susvisée à l'article 3.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté n° CM-S-2020-003 du 17 janvier 2020 abrogeant l'arrêté n° CM-S-2020-001 du 08 janvier 2020 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production : n° 50-14-02 Blainville et prescrivant des mesures complémentaires de gestion liées à une contamination de ces coquillages par des norovirus

Considérant le délai de 28 jours écoulé depuis la date de récolte et/ou de pêche de coquillages dans la zone de production de Blainville (50-14-02), délai à l'issue duquel ces coquillages ne sont plus considérés comme potentiellement dangereux ;

Considérant le résultat des analyses bactériologiques menées sur des huîtres creuses prélevées le 14 janvier 2020 au point REMI n° 018-P-027 de la zone 50-14-02 de Blainville ;

Considérant que le risque sanitaire est écarté du fait du délai écoulé et en l'absence de signal d'alerte durant ce délai ;

Art. 1 : L'arrêté préfectoral n°CM-S-2020-001 du 08 janvier 2020 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production 50-14-02 (Blainville) et prescrivant des mesures complémentaires de gestion liées à une contamination de ces coquillages est abrogé.

Art. 2 : La pêche de loisir de tous les coquillages reste interdite dans les zones de production de Gouville (50-14-01), Blainville (50-14-02) et Agon nord (50-15-01) tant que l'arrêté préfectoral n° CM-S-2019-002 en date du 08 janvier 2020 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production 50-15-01 (Agon nord) n'est pas abrogé.

Art. 3 : Le porter à connaissance de cet acte sera réalisé auprès du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM), comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord (CRC) et du maire des communes de Anneville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer, Agon-Coutainville et auprès du public par affichage par les maires des communes sur les sites concernés. L'information des professionnels est assurée par le CRC et par le CRPMEM.

Signé : Le Préfet : Gérard GAVORY



Arrêté n° CM-S-2020-004 du 20 janvier 2020 abrogeant l'arrêté n° CM-S-2020-002 du 08 janvier 2020 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production : N° 50-15-01 Agon nord et prescrivant des mesures complémentaires de gestion liées à une contamination de ces coquillages par des norovirus

Considérant le délai de 28 jours écoulé depuis la date de récolte et/ou de pêche de coquillages dans la zone de production d'Agon nord (50-15-01), délai à l'issue duquel ces coquillages ne sont plus considérés comme potentiellement dangereux ;

Considérant le résultat des analyses bactériologiques menées sur des huîtres creuses prélevées le 14 janvier 2020 sur une concession de dépôt d'Agon nord (50-15-01) ;

Considérant que le risque sanitaire est écarté du fait du délai écoulé et en l'absence de signal d'alerte durant ce délai ;

Art. 1 : L'arrêté préfectoral n°CM-S-2020-002 du 08 janvier 2020 portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine des coquillages en provenance de la zone de production 50-15-01 (Agon nord) et prescrivant des mesures complémentaires de gestion liées à une contamination de ces coquillages est abrogé.

Art. 2 : Le porter à connaissance de cet acte sera réalisé auprès du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPME), comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord (CRC) et du maire des communes de Anneville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer, Agon-Coutainville et auprès du public par affichage par les maires des communes sur les sites concernés. L'information des professionnels est assurée par le CRC et par le CRPME.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté préfectoral n°2020-DDTM-SE-0005 du 20 janvier 2020 portant agrément N° 50-2020-001 de la société SARL LEHOUX pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif

Considérant ce qui suit :

- la demande d'agrément indique la quantité maximale annuelle de matières pour laquelle l'agrément est demandé et justifie pour cette même quantité, d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange,
- le bordereau de suivi des matières de vidanges proposé par le demandeur est conforme aux prescriptions de l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé,

Art. 1 : Bénéficiaire de l'agrément

Monsieur BERTAGNOLIO Alain

Entreprise : SARL LEHOUX

N° identification SIRET : 390 537 801 00040

Domiciliée : 12 rue Julien Travers – ZA d'Armanville
50700 VALOGNES

Art. 2 : Objet de l'agrément

La société SARL LEHOUX représentée par BERTAGNOLIO Alain est agréée sous le numéro 50-2020-001 pour réaliser les vidanges des installations d'assainissement non collectif et prendre en charge le transport et l'élimination des matières de vidange.

La quantité maximale annuelle de matières de vidange visée par le présent agrément est de 4 150 m³.

Les filières d'élimination validées par le présent agrément sont les suivantes :

- la station d'épuration de LE VAL SAINT-PERE
- la station d'épuration de MONTMARTIN-SUR-MER
- la station d'épuration de VALOGNES
- la station d'épuration de BARNEVILLE-CARTERET
- l'épandage tel que défini dans la déclaration de l'EARL de la Mare Palu à MEAUTIS transmise au service de Police de l'eau de la Manche.

L'agriculteur préteur de terre accepte 1450 m³ / an.

Art. 3 : Élimination des matières de vidanges

Art. 3.1 : Dépotage des matières de vidange

Seules sont acceptées sur les stations d'épuration publiques, les matières de vidange provenant d'installations d'assainissement non collectif (fosses septiques, fosses toutes eaux, fosses fixes) implantées sur le territoire du département de la Manche ou en limite proche.

Les déversements doivent satisfaire les conditions fixées par les conventions établies entre le bénéficiaire de l'agrément, le maître d'ouvrage et s'il y a lieu l'exploitant de la (des) station(s) d'épuration susvisée(s), notamment pour ce qui concerne la qualité des produits admissibles (les matières de vidange ne doivent pas contenir de substances toxiques susceptibles de compromettre le fonctionnement de(s) la filière(s) de traitement) ainsi que les conditions d'accès.

Si les effluents collectés ne correspondent pas aux exigences fixées par lesdites conventions, le bénéficiaire de l'agrément informe le service de la police de l'eau, du mode d'élimination auquel il aura recours, avant toute opération de dépotage sur des sites autres que les filières de traitement susvisées.

Art. 3.2 : – Épandage des matières de vidanges

Les matières de vidange ne devront pas être mélangées avec d'autres effluents.

Le bénéficiaire de l'agrément effectuera une analyse des matières de vidange à épandre (valeur agronomique, éléments traces métalliques et composés traces organiques) tous les 1000 m³ épandus. La première analyse devra être réalisée durant les trois premiers mois de l'activité.

L'élimination des matières de vidange par épandage sur terre agricole se fera :

- conformément à la déclaration de l'EARL de la Mare Palu à MEAUTIS. En cas de nécessité, le bénéficiaire de l'agrément fera le nécessaire pour obtenir les éventuelles autorisations administratives auprès de la Direction départementale de la protection des populations concernant la prise en compte des matières de vidange dans son plan d'épandage.

Un point référence sera choisi parmi les parcelles épandables tous les 20 hectares. Au préalable, avant le premier épandage de matières de vidange et en chaque point de référence sera effectuée une analyse de sol (valeur agronomique et éléments traces métalliques).

Cette analyse sera à renouveler à la fin de l'agrément ou en cas d'exclusion de parcelle référente.

L'épandage des matières de vidange se fera uniquement sur des terres de labour et respectera le tableau des distances d'isolement et domaine d'application joint en annexe du présent arrêté. L'enfouissement s'effectuera immédiatement. Les opérations d'épandages des matières de vidange devront faire l'objet d'enregistrements sur le cahier d'épandage, au même titre que pour les effluents agricoles.

L'épandage de matières de vidange est interdit dans les périmètres de captage d'alimentation en eau potable. Les parcelles retenues pour l'épandage des matières de vidange ne devront pas être superposées à celles d'un plan d'épandage d'un autre effluent autre qu'agricole.

Art. 4 : Suivi de l'activité

Le bénéficiaire de l'agrément doit respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du 7 septembre 2009.

Le bénéficiaire de l'agrément établit pour chaque vidange un bordereau de suivi des matières de vidange en trois volets comportant a minima les informations prévues à l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009. Ces trois volets sont conservés respectivement par le propriétaire de l'installation vidangée, le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination. Le volet conservé par le propriétaire de l'installation vidangée est signé par lui-même et le bénéficiaire de l'agrément. Ceux conservés par le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination sont signés par les trois parties.

Le bénéficiaire de l'agrément tient un registre, classé par dates, comportant les bordereaux de suivi des matières de vidange. Ce document est tenu en permanence à la disposition du Préfet et de ses services. La durée de conservation de ce registre est de dix années.

Le bénéficiaire de l'agrément adresse au service en charge de la police de l'eau, chaque année avant le 1er avril, un bilan d'activité de vidange de l'année antérieure. Ce bilan comporte a minima :

- les informations concernant le nombre d'installations vidangées par commune et les quantités totales de matières correspondantes ;
- les quantités de matières dirigées vers la filière d'élimination retenue ;
- un état des moyens de vidange dont dispose le bénéficiaire de l'agrément et les évolutions envisagées.

Art. 5 : Modification des conditions de l'agrément

En cas de modification ou de projet de modification de la quantité maximale annuelle de matières de vidange agréée et/ou de la(des) filière(s) d'élimination, et/ou du site de traitement de réception des matières de vidange, le bénéficiaire de l'agrément sollicite auprès du Préfet une modification des conditions de son agrément.

A ce titre, lorsqu'une convention est signée ou dénoncée par l'une ou l'autre des parties, le bénéficiaire de l'agrément avertit le Préfet ainsi que le service de la police de l'eau.

Art. 6 : Cessation définitive de l'activité

La cessation définitive d'activité doit faire l'objet d'une déclaration par le bénéficiaire de l'agrément auprès du Préfet, dans le mois qui suit. Il est donné acte de cette déclaration au vu de la copie de la radiation au registre du commerce et des services.

Art. 7 : Contrôle par l'Administration

Le Préfet et ses services peuvent procéder à la réalisation des contrôles nécessaires à la vérification de l'exactitude des déclarations effectuées par le bénéficiaire de l'agrément et contrôler le respect de ses obligations au titre du présent arrêté. Ces opérations de contrôle peuvent être inopinées.

Art. 8 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Art. 9 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de l'agrément de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Art. 10 : Durée de l'agrément

La durée de validité de l'agrément est fixée à 10 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

À l'expiration de cette période, l'agrément peut être renouvelé pour une même durée, sur demande expresse du bénéficiaire. La demande de renouvellement de l'agrément est transmise au Préfet au moins six mois avant la date limite de fin de validité de l'agrément initial.

Cette demande est accompagnée d'un dossier comportant l'ensemble des pièces mentionnées à l'annexe 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié susvisé et actualisées.

Lorsque les modalités ci-dessus sont respectées, la validité de l'agrément initial est prolongée jusqu'à notification de la décision préfectorale concernant la demande de renouvellement. Le Préfet peut, toutefois, décider de retirer cette prolongation temporaire d'agrément conformément à l'article 11 du présent arrêté ou en cas de manquement du demandeur à ses obligations dans le cadre de l'instruction de son dossier de demande de renouvellement d'agrément.

Art. 11 : Retrait ou suspension de l'agrément

L'agrément peut être restreint, modifié, suspendu ou retiré à l'initiative du Préfet dans les conditions prévues à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 susvisé.

Le bénéficiaire, dont l'agrément a été retiré, ne peut prétendre à un nouvel agrément dans les six mois à compter de la modification de la décision de retrait.

Art. 12 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche et mis à disposition du public sur le site des services de l'État dans la Manche pendant une durée d'au moins 6 mois. La liste des personnes agréées est publiée sur le site des services de l'État dans la Manche.

Art. 13 : Voies et délais de recours

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Caen, juridiction territoriale compétente :

- par le pétitionnaire, dans un délai de deux mois à compter du jour où la présente décision lui a été notifiée,
- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage dudit acte.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Signé : Pour le préfet et par délégation, Pr. le directeur départemental des territoires et de la mer, le chef du service environnement : Rémy Brun

- A N N E X E -

Distance d'isolement et domaine de réalisation des épandages

Nature des activités à protéger	Distance d'isolement minimale	Domaine d'application
Puits, forages, sources, aqueducs transitant des eaux destinées à la consommation humaine en écoulement libre, installations souterraines ou semi-enterrées utilisées pour le stockage des eaux, que des dernières soient utilisées pour l'alimentation en eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères	35 m	Tous types de boues, pente du terrain inférieure à 7 %
	100 m	Tous types de boues, pente du terrain supérieures à 7 %
Cours d'eau et plans d'eau	35 m des berges	Cas général à l'exception des cas ci-dessous
	200 m des berges	Boues non stabilisées ou non solides et pente du terrain supérieure à 7 %
	100 m des berges	Boues solides et stabilisées et pente du terrain supérieure à 7 %
	5 m des berges	Boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage, pente du terrain inférieure à 7 %
Immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, zones de loisirs ou établissements recevant du public	100 m	Cas général à l'exception des cas ci-dessous
	Sans objet	Boues hygiénisées, boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage
Zones conchylicoles	500 m	Toutes boues sauf boues hygiénisées et sauf dérogation liée à la topographie
Nature des activités à protéger	Délai minimum	Domaine d'application
Herbages ou cultures fourragères	6 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères	Cas général sauf boues hygiénisées

	3 semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères	Boues hygiénisées
Terrains affectés à des cultures maraîchères et fruitières à l'exception des cultures d'arbres fruitiers	Pas d'épandage pendant la période de végétation	Tous types de boues
Terrains destinés ou affectés à des cultures maraîchères ou fruitières, en contact direct avec des sols, ou susceptibles d'être consommés à l'état crus	18 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même	Cas général sauf boues hygiénisées
	10 mois avant la récolte et pendant la récolte elle-même	Boues hygiénisées

◆

DIVERS

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté du 13 janvier 2020 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Manche

Art. 1 : Les services de la direction départementale des finances publiques de la Manche seront fermés à titre exceptionnel :
le vendredi 22 mai 2020,
le lundi 13 juillet 2020.

Signé : La directrice départementale des finances publiques de la Manche, administratrice générale des finances publiques : Danièle ROGER

◆

DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Normandie

Récépissé de déclaration du 9 janvier 2020 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP477492540 – M. BINDEL

Le préfet de la Manche constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 9 janvier 2020 par Monsieur Dominique BINDEL en qualité de dirigeant, pour l'organisme BD Services dont l'établissement principal est situé LE BOURG 50870 TIREPIED et enregistré sous le N° SAP477492540 pour les activités suivantes :Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : La directrice adjointe de l'unité départementale Manche de la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER

◆

Récépissé de déclaration du 9 janvier 2020 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP499602266 – Mme LAGAND

Le préfet de la Manche constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 8 janvier 2020 par Madame Marie-Gabrielle LAGAND en qualité de Micro-entrepreneur, pour l'organisme « à la virgule près » dont l'établissement principal est situé 174 rue Eugene Delacroix 50400 ST PLANCHERS et enregistré sous le N° SAP499602266 pour les activités suivantes :Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Assistance administrative à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : La directrice adjointe de l'unité départementale Manche de la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER

◆

Récépissé de déclaration du 16 janvier 2020 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP794418624 – M. AIMABLE

Le préfet de la Manche constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 16 janvier 2020 par Monsieur Dominique AIMABLE en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme DOMINIQUE SERVICES dont l'établissement principal est situé 20 VILLAGE DE LA BEURRERIE 50750 ST SAMSON DE BONFOSSE et enregistré sous le N° SAP794418624 pour les activités suivantes :Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : La directrice adjointe de l'unité départementale Manche de la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER

◆

Récépissé de déclaration du 27 janvier 2020 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP880600291 – Mme SANTIN

Le préfet de la Manche constate qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 26 janvier 2020 par Madame Pauline SANTIN en qualité de micro entrepreneur, pour l'organisme Pauline Santin dont l'établissement principal est situé 1 La Basse Cosnière 50690 HARDINVEST et enregistré sous le N° SAP880600291 pour les activités suivantes : Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

• Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail. Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé La Directrice adjointe de l'unité départementale Manche De la DIRECCTE : M.N. MARIGNIER



DSDEN - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche

Arrêté du 8 janvier 2020 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale

Art. 1 : Le conseil départemental de l'éducation nationale est composé comme suit :

	Représentants des collectivités territoriales
	Représentants de la Région
Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Anne-Marie COUSIN	M. Pascal MARIE
	Représentants du Département
Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Christine LEBACHELEY	M. Jean-Claude HEURTAUX
conseillère départementale du Val-de-Saire	conseiller départemental de Quetreville-sur-Sienne
Mme Martine LEMOINE	Madame Maryse LE GOFF
conseillère départementale de Villedieu-les-Poêles	conseillère départementale de Carentan
Monsieur Jean LEPETIT	Mme Françoise LEROSIGNOL
conseiller départemental du Val-de-Saire	conseillère départementale de Bricquebec
Mme Carine MAHIEU	Mme Karine DUVAL
conseillère départementale de Saint-Hilaire-du-Harcouët	conseillère départementale de Cherbourg-Octeville 2
Mme Yveline DRUEZ	Mme Anna PIC
conseillère départementale de La Hague	conseillère départementale de Cherbourg-Octeville 1
	Représentants des Communes
Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Maryvonne RAIMBEAULT	M. Henri-Paul TRESSEL
maire de Saint-Clair-sur-Elle	maire de Bourgvallées
M. Hubert LEFEVRE	M. Yves HENRY
maire de Rauville-la-Bigot	maire de Virandeville
M. Erick GOUPIL	M. Alain NAVARRET
maire d'Isigny-le-Buat	maire de La Haye-Pesnel
M. Benoit ARRIVÉ	M. Jean-Pierre MAUQUEST
maire de Cherbourg-en-Cotentin	maire de Montebourg
	Représentants des personnels titulaires de l'État
Membres titulaires	Membres suppléants
pour la FSU	
M. Jérôme DUTRON	Mme Lydie ADOR
Mme Martine QUESNEL	M. Emmanuel KNOSP
M. Pascal ROGER	Mme Sandrine AUBRY
Mme Virginie LAISNÉ	Mme Delphine MESNILDREY
pour le SGEN-CFDT	
M. Richard VIAUX	Mme Delphine LEGOUET
Mme Valérie LEVAVASSEUR	Mme Virginie MOREAU
pour SUD-Éducation	
Mme Florence DESRAMÉ	Mme Sylvia BUSTAMANTE
M. Hervé JUBIN	Mme Karine LETOUZÉ
pour l'UNSA-Éducation	
M. Nicolas LEMARCHAND	M. Pascal LEBARBIER
pour FNEC-FP-FO 50	
Mme Patricia ESNOUF	Mme Dominique PEILLOUT
Représentants des usagers	
pour la FCPE	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. André CALVEZ	Mme Agnès DAUDINET
M. Yannick COUEGNAT	Mme Nathalie GIRARD
M. Sébastien GOHIN	Mme Nicole PAUL
Mme Rachel HARASSE	M. Sylvain LAMBERT
Mme Nathalie MAZIER	
Mme Manuela RICOU	
Mme Isabelle TAFFLET	
Pour les Associations complémentaires de l'enseignement public	
Membre titulaire	Membre suppléant
Mme Maryvonne KARDJADJ	Mme Françoise FOSSEY
Personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, éducatif ou culturel	
Membres titulaires	Membres suppléants
M. Patrice CADOR	M. Jean-Louis HARDY
Mme Geneviève LEBLACHER	Mme Hélène de QUIÉVRECOURT

Délégués Départementaux de l'Education Nationale (à titre consultatif)
 Membre titulaire Membre suppléant
 M. Alain LOISEL M. Jean Claude NEEL

Art. 2 : En application des dispositions de l'article R 235-6 du code de l'éducation, la durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois ans à compter du 7 juin 2017.

Signé : Pour le préfet, l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche : Nathalie VILACÈQUE



SGAMI Ouest - Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest

Arrêté N° 20-01 du 17 janvier 2020 de dérogation exceptionnelle à titre temporaire à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC affectés au transport de gaz naturel liquéfié (au titre de l'article 5-1 de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015)

Considérant que l'approvisionnement national en GNL livré par camion est gravement perturbé par les conséquences d'un mouvement social ayant entraîné, depuis le 13 janvier dernier, un nouvel arrêt des chargements de camions sur les terminaux méthaniers en France, dont celui de Montoir de Bretagne (44) ;

Considérant que les fournisseurs de gaz naturel liquéfié par camion sont contraints de se ravitailler à d'autres terminaux méthaniers éloignés à l'étranger, entraînant des difficultés d'approvisionnement pour de multiples utilisateurs de GNL porté, répartis sur tout le territoire ;

Considérant que cette situation nécessite de fluidifier la logistique du GNL livré par camion, pour assurer l'approvisionnement national et éviter tout risque de pénurie ;

Considérant que l'extension de la période autorisée à la circulation constitue une mesure proportionnée de nature à atténuer les conséquences de ces circonstances exceptionnelles et à limiter ses préjudices ;

Considérant de ce qui précède qu'il y a lieu de déroger de manière exceptionnelle à l'interdiction de circulation prévue à l'article 1er de l'arrêté du 2 mars 2015 susvisé pour les véhicules routiers transportant du GNL ;

Art. 1 : Les véhicules de transport de gaz naturel liquéfié, identifiés sous le code ONU 1972 dans la classification ADR, sont autorisés à circuler, en charge ou en retour à vide, en dérogation à l'article 1er de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 susvisé : pour la période du samedi 18 janvier à 22 h au dimanche 19 janvier 2020 à 22 h ; sur l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest (régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire).

Art. 2 : Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation. Une copie du présent arrêté doit se trouver à bord du véhicule.

Art. 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Signé : La préfète de la zone de défense et de sécurité ouest : Michèle KIRRY

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Rennes. Le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par l'application Télérecours accessible par le site <https://www.telerecours.fr>. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de zone. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).



Arrêté de dérogation exceptionnelle à titre temporaire n° 20-02 du 24 janvier 2020 à l'interdiction de circulation à certaines périodes des véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes de PTAC affectés au transport de gaz naturel liquéfié (au titre de l'article 5-1 de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015)

Considérant que l'approvisionnement national en GNL livré par camion est gravement perturbé par les conséquences d'un mouvement social ayant entraîné, depuis le 13 janvier dernier, un arrêt des chargements de camions sur les terminaux méthaniers en France, dont celui de Montoir de Bretagne (44) ;

Considérant que les fournisseurs de gaz naturel liquéfié par camion sont contraints de se ravitailler à d'autres terminaux méthaniers plus éloignés à l'étranger, entraînant des difficultés d'approvisionnement pour de multiples utilisateurs de GNL porté, répartis sur tout le territoire ;

Considérant que cette situation nécessite de fluidifier la logistique du GNL livré par camion, pour assurer l'approvisionnement national et éviter tout risque de pénurie ;

Considérant que l'extension de la période autorisée à la circulation constitue une mesure proportionnée de nature à atténuer les conséquences de ces circonstances exceptionnelles et à limiter ses préjudices ;

Considérant de ce qui précède qu'il y a lieu de déroger de manière exceptionnelle à l'interdiction de circulation prévue à l'article 1er de l'arrêté du 2 mars 2015 susvisé pour les véhicules routiers transportant du GNL ;

Art. 1 : Les véhicules de transport de gaz naturel liquéfié, identifiés sous le code ONU 1972 dans la classification ADR, sont autorisés à circuler, en charge ou en retour à vide, en dérogation à l'article 1er de l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 susvisé :

. pour la période du samedi 25 janvier à 22 h au dimanche 26 janvier 2020 à 22 h ;

. sur l'ensemble des départements de la zone de défense et de sécurité Ouest (régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire).

Art. 2 : Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente, de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation.

Une copie du présent arrêté doit se trouver à bord du véhicule.

Art. 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Signé : Pour la Préfète de zone, Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité : Patrick DALLENNES

